

## Cours de linguistique de Zoubir Yahiaoui

Première année section A / groupe 1 à 7

Troisième année section B / groupe 1 à 8

## Sommaire

Cours de linguistique de Zoubir Yahiaoui .....	1
Les actes du langage .....	3
L'argument.....	6
Bilinguisme et multilinguisme .....	7
La communication.....	8
La commutation.....	10
Les connecteurs .....	11
Cours de linguistique générale .....	12
Défense et Illustration de la langue française .....	13
Dénotation et connotation.....	15
Discours.....	16
Embrayeur .....	17
Emprunt .....	18
Enonciation.....	20
Flexion.....	21
Les fonctions du langage .....	22
Le métalangage.....	24
La néologie .....	26
Le néologisme.....	28
Niveaux de langue .....	29
La paraphrase .....	29
La paronymie .....	30
phonème .....	31
La phonologie .....	32
La pragmatique.....	33
La prosodie .....	34
La référence .....	36
La sémantique .....	37
Le signe linguistique.....	44
La statistique linguistique.....	45
La stylistique linguistique .....	47
Synchronie et diachronie.....	48
La traduction automatique.....	49

Trésor de la langue française .....	50
Universaux du langage .....	51
La variation (sociolinguistique) .....	52
Loi de Verner .....	53
Loi de Grimm .....	53

## Les actes du langage

acte de langage, action exercée par la parole (on parle aussi, dans ce même sens, d'« acte de parole »).

### 2. « QUAND DIRE, C'EST FAIRE »

Selon la pragmatique, le langage ne se réduit pas à un simple code visant à exprimer la pensée et à échanger des informations. Il est également le siège où s'accomplissent des actes qui visent à modifier la réalité. Ainsi, en disant Je baptise ce bateau Queen Elizabeth (en brisant la bouteille sur la coque), je ne fais pas que parler, mais j'accomplis, en parlant, un véritable acte de baptême (à la suite de cet acte, ce navire s'appellera Queen Elizabeth). De même, lorsque le juge d'un tribunal déclare La séance est ouverte, il accomplit un véritable acte de parole, qui consiste à ouvrir la séance (la séance n'est réputée ouverte qu'à la suite de cette formule).

À côté de ces actes de parole qui, pour s'accomplir, nécessitent un contexte social approprié, il existe toute une série d'actes, dits « ordinaires », que le langage accomplit sans exiger des conditions aussi spécifiques. Ainsi, en proférant Je t'ordonne de te taire ou Quelle heure est-il ?, j'accomplis, par le fait même de dire, des actes réels (ordre, question), qui prétendent influencer sur mon interlocuteur en l'amenant à faire ou à dire quelque chose.

### 3. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉNONCÉS

#### 1. Performatif vs constatif

C'est le philosophe anglais J. L. Austin qui, le premier, a introduit la notion d'acte de langage. Au départ, Austin distingue deux types d'énoncés affirmatifs :

— les constatifs, qui décrivent le monde, et peuvent, par conséquent, recevoir la sanction vrai / faux :

(1) La Terre est ronde.

— les performatifs, qui ne décrivent rien (et ne peuvent donc pas recevoir une valeur de vérité), mais accomplissent une action :

(2) Je te promets de venir.

#### 2. Performatif explicite vs performatif implicite

Au cours de sa réflexion, Austin s'est aperçu qu'à côté des performatifs explicites comme (2), il existe des performatifs implicites. Un énoncé comme (3) :

(3) Je viendrai.

peut être compris comme une promesse, qui ne se distingue alors de (2) que par le caractère implicite de l'acte de promesse accompli.

Parallèlement, proférer (1), ce n'est pas simplement rapporter un fait, mais aussi affirmer la réalité de ce fait. Or, l'affirmation est aussi une action qui engage la responsabilité du locuteur. L'énoncé (1) est en effet comparable à (4) :

(4) J'affirme que la terre est ronde.

Cela signifie que les énoncés constatifs accomplissent également des actes de langage. La distinction entre performatif et constatif n'étant plus aussi tranchée, Austin se propose de l'abandonner en profit d'une théorie générale des actes de langage.

#### 4. LES ACTES LOCUTOIRE, ILLOCUTOIRE ET PERLOCUTOIRE

Dans le cadre de la théorie des actes de langage, Austin distingue trois types d'actes accomplis grâce au langage :

— un acte locutoire, qui correspond au fait de dire, dans le sens de produire de la parole (en articulando et en combinant des sons et des mots selon les règles de la grammaire) ;

— un acte illocutoire que l'on accomplit en disant quelque chose : j'accomplis un acte de promesse en disant Je promets, de questionnement en employant une interrogative, d'ordre en employant un impératif, etc. ;

— un acte perlocutoire qui correspond à l'effet produit sur l'interlocuteur par l'acte illocutoire. En posant une question, je peux m'attendre, au niveau perlocutoire, à toute une série de réactions possibles : je peux, par exemple, obtenir la réponse demandée, mais aussi une non-réponse, une contestation de la part de l'interlocuteur sur mon droit de lui poser des questions, etc.

La notion d'acte de langage est une notion centrale qui a donné naissance à la pragmatique. Depuis J. L. Austin, elle n'a pas cessé de susciter relectures et commentaires, à la fois chez les philosophes du langage (notamment J. R. Searle, disciple d'Austin), et chez certains linguistes, parmi lesquels il convient de citer Émile Benveniste et Oswald Ducrot.

### **L'analyse conversationnelle**

analyse conversationnelle, étude des règles qui sous-tendent le fonctionnement des conversations naturelles, c'est-à-dire le discours oral coproduit par deux ou plusieurs participants. L'analyse conversationnelle est née de la rencontre entre plusieurs disciplines, dont la linguistique énonciative (énonciation), la pragmatique et la sociologie.

#### 2. OBJET D'ÉTUDE ET MÉTHODES DE L'ANALYSE CONVERSATIONNELLE

À partir d'un courant de la sociologie, appelé l'ethnométhodologie, fondé à la fin des années soixante par Harold Garfinkel, un certain nombre de recherches se sont intéressées à l'étude de l'interaction verbale.

Contrairement aux travaux strictement linguistiques, qui s'appuyaient alors principalement sur l'étude de la langue écrite, ces recherches se proposaient d'étudier le discours oral ordinaire. Or, dès que le

discours oral acquiert le statut d'objet d'étude à part entière, la prise en compte du co-discours (produit par l'autre interlocuteur) devient nécessaire.

En effet, les premiers travaux sur la conversation naturelle, menés notamment par Harvey Sacks au début des années soixante-dix, ont montré que l'interprétation d'un énoncé dépend, en grande partie, de son placement au sein de séquences d'actions. Par exemple, un simple énoncé comme Salut ! n'a pas la même interprétation, ni la même implication sur l'interlocuteur, selon sa position dans la séquence conversationnelle (il peut constituer une salutation qui ouvre une conversation, un retour de salutation, une salutation qui clôt une conversation, etc.).

Rendre compte de ces variations, c'est bousculer les frontières classiques de l'analyse linguistique. L'analyse conversationnelle, s'inscrivant dans une perspective de dialogue, a ainsi été amenée à travailler sur des unités supérieures à la phrase, c'est-à-dire principalement sur des couples d'énoncés (échanges de salutations, question-réponse, offre-acceptation, etc.), appelés paires adjacentes.

De même, l'interprétation d'un énoncé dépend de son environnement conversationnel. Selon cet environnement, une question de type Qu'est-ce que tu fais le week-end prochain ? peut être interprétée soit comme une simple demande d'information, soit comme une pré-invitation ou comme une pré-requête. Et, à son tour, l'interprétation de cet énoncé par l'interlocuteur va déterminer les conséquences séquentielles (si, par exemple, le destinataire interprète la question comme une pré-invitation et qu'il y est favorable, il répondra Rien ; si, au contraire, il interprète la question comme une pré-requête, et qu'il désire y échapper, il indiquera à l'interlocuteur les activités qu'il compte mener durant le week-end).

Là aussi, rendre compte de ces phénomènes n'est pas sans conséquences sur le plan méthodologique. Entre autres, l'analyse conversationnelle devra tenir compte des facteurs situationnels, dont le contexte interactionnel et social, ce qui implique une démarche transdisciplinaire, faisant appel notamment à la pragmatique, à la psychosociologie et à l'ethnographie de la communication.

### 3. QUELQUES THÈMES DE RECHERCHE DE L'ANALYSE CONVERSATIONNELLE

La conversation est vue comme une structure complexe, composée d'un certain nombre de séquences conversationnelles, qui correspondent généralement à des paires adjacentes.

Cette organisation séquentielle a fait l'objet de plusieurs études, qui ont, par exemple, montré qu'il existe un système d'allocation des tours de parole qui régule la participation à la conversation. Ici, on se pose, par exemple, les questions de savoir comment et à quel moment un participant prend la parole, et quelle est la part de chacune des composantes communicatives (contenu du message, intonation, gestes, etc.).

De même, ces recherches se sont, par exemple, intéressées au problème de la cohérence de la conversation. Il a été notamment montré que les conversations se déroulent selon un mode d'organisation préférentielle : par exemple, les séquences offre-acceptation, requête-acceptation,

critique-contestation sont préférées, et se rencontrent plus souvent que les séquences offre-refus, requête-refus, critique-admission.

## L'argument

argument (linguistique), notion d'origine logique employée en sémantique pour désigner ce qu'on appelle quelquefois en syntaxe actants (terme générique qui regroupe sujet et compléments).

Cela revient à identifier les arguments aux différents participants qu'un procès (considéré alors comme un prédicat) met en rapport les uns avec les autres dans le cadre d'une relation prédicative. Ainsi, dans une phrase comme Pierre offre des fleurs à Marie, on distinguera le prédicat offre des trois arguments qu'il met en relation, Pierre, des fleurs et Marie.

### 2. PRÉDICAT ET ARGUMENTS

Prédicat désigne la classe des termes qui ont la particularité de s'employer en association avec d'autres termes qui les complètent et auxquels ils attribuent une fonction sémantique. Arguments désignent les termes sélectionnés par le prédicat, qui leur assigne ainsi une fonction sémantique particulière — Agent, But, Thème, Destinataire, etc. — appelée rôle thématique.

Les prédicats (qui expriment des actions, des états ou des propriétés) sont le plus souvent assumés par les verbes, alors que les arguments sont nécessairement des noms. Mais seuls les noms référentiels (qui dénotent des entités concrètes ou abstraites) peuvent être des arguments (ce qui exclut par exemple le pronom impersonnel il qui n'est pas référentiel).

La notion sémantique d'arguments correspond en extension à la notion syntaxique d'actants. Mais la distinction n'est pas simplement terminologique.

### 3. RELATIONS SYNTAXIQUES VS RESTRICTIONS SÉLECTIONNELLES

Les différents termes d'une phrase entretiennent un certain nombre de relations syntaxiques, déterminées en grande partie par la valence ou la sous-catégorisation du verbe (la liste des actants qu'il met en rapport). Or, d'un verbe à l'autre, la liste de sous-catégorisation peut varier, à la fois en nombre (dormir n'exige qu'un seul actant, le sujet ; construire exige, outre un sujet, un complément d'objet, etc.), et en catégories grammaticales (appeler exige un complément de type nominal ; téléphoner exige un complément de type prépositionnel, etc.). Ce sont des contraintes de ce type qui expliquent le rejet des phrases comme \*Pierre dort Marie, \*Pierre a appelé à Marie.

En revanche, le rejet des phrases suivantes :

\*Pascal effraie le silence éternel

\*Le cadavre exquis boira le vin nouveau

même s'il est dû aux relations entre le verbe et ses actants, n'est pas lié à la sous-catégorisation (puisque chacun des deux verbes employés exige un groupe nominal sujet et un groupe nominal objet, qui sont tous deux présents) et ne relève donc pas de la syntaxe.

La raison de cette inacceptabilité est sémantique : le prédicat effrayer exige que l'un de ses arguments (en l'occurrence le patient) soit spécifié [+ animé], ce qui n'est pas le cas du groupe nominal le silence éternel ; boire se construit avec un agent animé, ce qui n'est pas le cas du groupe nominal le cadavre exquis.

Il existe donc entre les différents termes d'une phrase, outre les relations strictement syntaxiques, des relations sémantiques, en vertu desquelles le verbe, en tant qu'opérateur, impose à ses divers arguments des contraintes d'ordre sémantique, appelées restrictions sélectionnelles.

## Bilinguisme et multilinguisme

bilinguisme et multilinguisme, situation linguistique caractérisant les sujets parlants qui pratiquent concurremment deux langues (bilinguisme) ou plus (multi ou plurilinguisme).

### 2. CRITÈRES DÉFINITOIRES DU BILINGUISME

Si la plupart des linguistes rejettent le critère basé sur le degré de maîtrise des deux langues (qui veut que seuls les individus maniant parfaitement les deux langues soient considérés comme bilingues), la notion de bilinguisme (comme celle, connexe, de multilinguisme) oscille entre une acception restrictive et une acception plus large.

Dans un sens restrictif, on définit le bilinguisme par rapport au mode d'apprentissage des langues. Est considéré dans ce cas comme bilingue l'individu qui possède « naturellement » deux langues maternelles (par opposition au polyglotte qui apprend l'une des deux langues grâce à l'enseignement scolaire). Mais on peut estimer qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer entre l'acquisition naturelle et l'apprentissage scolaire, les deux modes d'apprentissage pouvant souvent cohabiter.

Dans un sens moins restrictif, on peut qualifier de bilingue tout sujet parlant qui pratique deux langues différentes dans sa communication orale ou écrite.

### 3. PHÉNOMÈNE UNIQUE, SITUATIONS DIVERSES

Les situations dans lesquelles on parle de bilinguisme (ou de multilinguisme) sont extrêmement diverses. Le phénomène peut tout d'abord concerner un individu isolé qui, pour des raisons personnelles, est conduit à utiliser plus d'une langue dans ses relations sociales.

Moins marginal, le phénomène peut concerner tout un groupe d'individus (famille, communauté, peuple) qui, pour des raisons sociales, politiques ou historiques, sont amenés, pour communiquer avec l'extérieur, à parler une langue différente de celle qu'ils utilisent à l'intérieur du groupe. C'est par exemple le cas des familles émigrées en France qui peuvent continuer à pratiquer leur langue maternelle (arabe, malinké, wolof, etc.) à l'intérieur du groupe, mais ne peuvent communiquer avec l'extérieur qu'en français.

Le phénomène se rencontre également dans certaines régions de France, où parallèlement au français, érigé en langue institutionnelle, on pratique des langues dites régionales (l'alsacien, le breton, le basque...).

Le bilinguisme (ou le multilinguisme) peut également concerner une zone géographique (région, pays) où se côtoient des communautés linguistiques différentes. C'est, par exemple, le cas de la plupart des états africains dont les frontières géographiques englobent un ensemble plus ou moins important de communautés linguistiques. C'est aussi le cas de certains pays européens (Belgique, Suisse, etc.).

#### 4. LES OBJETS DE RECHERCHE

On peut d'abord s'intéresser au bilinguisme (ou au multilinguisme, ce qui est valable pour l'un l'est pour l'autre) dans le cadre d'études strictement linguistiques, où l'on cherche, par exemple, à étudier l'interaction de deux systèmes linguistiques en contact. Ce contact n'influence pas uniquement les individus et les groupes bilingues, mais aussi les langues elles-mêmes, puisqu'il peut donner naissance à des affinités linguistiques entre systèmes, voire quelquefois à une langue mixte (voir pidgin).

Le bilinguisme intéresse également la psycholinguistique, où l'on se pose notamment la question de l'acquisition des deux langues, et de leur influence (positive ou négative) sur la psychologie de l'individu et sur les diverses stratégies qu'il met en œuvre pour communiquer dans l'une ou l'autre des deux langues.

Enfin, la sociolinguistique s'intéresse également au phénomène du bilinguisme, pour étudier par exemple le statut des langues en contact (certaines sont érigées en langues officielles, d'autres sont considérées comme des dialectes et dépréciées), la répartition démographique et sociale des sujets bilingues, les situations de communication dans lesquelles on emploie l'une ou l'autre des langues, ainsi que les conflits sociaux et politiques que ce contact peut générer.

### La communication

communication, dans un sens large, toute opération de transfert ou d'échange d'informations entre un « émetteur » et un « récepteur ».

Dans ce sens, la communication ne se réduit pas à l'échange verbal, puisqu'il existe bien d'autres systèmes de communication, aussi bien humains (l'écriture Braille, la signalisation routière, les cartes, etc.), que non humains (par exemple, la danse des abeilles).

Quel que soit le type de communication, le transfert d'informations n'est possible que si émetteur et récepteur partagent, au moins partiellement, le code (c'est-à-dire le système de signes) dans lequel a été transcrit le message.

#### DIFFÉRENTS TYPES DE COMMUNICATION

Telle qu'elle vient d'être définie, la communication constitue un phénomène omniprésent, que l'on rencontre chez tous les organismes vivants. Par exemple, les différents signaux (olfactifs, sonores, visuels) que les animaux émettent (pour protéger leur territoire, échanger des informations concernant les sources de nourriture, rechercher un partenaire sexuel, etc.) seront considérés comme étant des manifestations de la communication animale.

Chez l'Homme, la communication ne se réduit pas non plus à des échanges verbaux, puisque, en dehors même de la langue des signes, nous émettons et recevons sans cesse, entre autres, des signaux visuels (postures, gestes, mimiques) et tactiles (les différents touchers, de la poignée de main aux caresses amoureuses). Ces signaux peuvent remplacer certains énoncés verbaux, mais peuvent aussi les accompagner ou les illustrer (comme dans les gestes illustratifs : « un poisson gros comme ça »), voire les contredire (par exemple dans certains types d'ironie).

## La communication linguistique

La communication verbale, capacité spécifique de l'espèce humaine, est le mode principal de communication entre les hommes, et utilise le langage naturel.

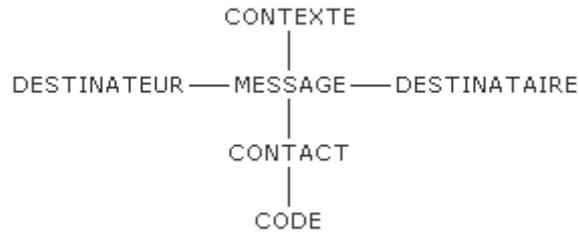
Elle peut être définie par un certain nombre de caractéristiques. En premier lieu, elle suppose chez les interlocuteurs un équipement anatomique (un appareil vocal et un appareil auditif, constitués d'un certain nombre d'organes périphériques) et, surtout, un équipement neurophysiologique particulier.

C'est cet équipement qui donne au langage naturel sa caractéristique principale, à savoir sa nature articulée. Selon beaucoup de linguistes, cette caractéristique permet de distinguer le langage humain de la communication animale, dans la mesure où seul le premier utilise des unités articulées entre elles : les phonèmes (les plus petites unités distinctives) et les morphèmes (ou monèmes, c'est-à-dire les plus petites unités porteuses de sens). La double articulation du langage naturel permet ainsi de distinguer la communication verbale de tous les autres types de communication.

## Le schéma de communication de Jakobson

Les premières théories de la communication ont été élaborées au milieu du <sup>xx</sup>e siècle par des ingénieurs américains qui cherchaient des solutions aux problèmes techniques liés à la perte d'informations (notamment lors de la transmission télégraphique).

Les modélisations qu'ils ont proposées, de portée très générale, ont inspiré plusieurs linguistes, dont Roman Jakobson qui a proposé le schéma de communication le plus simple et le plus connu :



Dans ce schéma, on peut identifier un *destinateur* (émetteur) qui émet un message à un *destinataire* (récepteur). Le *message* est transmis grâce à l'existence d'un *code* (la langue) partagé par les deux participants qui, pour qu'il y ait transmission d'informations, doivent obligatoirement entrer en *contact* (un contact qui suppose une connexion physique et psychologique). L'ensemble s'inscrit dans un *contexte* (verbal ou susceptible d'être verbalisé) (*Voir aussi* fonctions du langage).

## La commutation

commutation, manipulation qui consiste à substituer, dans un environnement donné qui reste inchangé, une unité linguistique à une autre unité, différente mais appartenant à un même niveau hiérarchique (phonème, morphème, mot, syntagme).

### 2. IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES CLASSES PARADIGMATIQUES

Comme toute manipulation, la commutation se présente comme un test qui vise notamment à identifier les différentes classes paradigmatiques. Si, en effet, deux unités linguistiques peuvent commuter, c'est-à-dire peuvent apparaître dans le même environnement, elles seront considérées comme formant une seule et même classe paradigmatique.

Ainsi, dans une phrase comme Un petit train traversait la plate campagne, on peut substituer, à l'intérieur du groupe nominal sujet, à l'article un, des éléments comme le, son, ce, etc. Ces éléments seront donc considérés comme appartenant à une même classe grammaticale, celle des déterminants, qui englobe ce que la grammaire traditionnelle distinguait en articles, adjectifs possessifs, adjectifs démonstratifs, etc.

La notion de commutation a d'abord été introduite en phonologie, où elle s'est montrée particulièrement féconde, avant d'être importée dans les autres niveaux de l'analyse linguistique, notamment en morphologie et en syntaxe.

### 3. LA COMMUTATION EN PHONOLOGIE

La commutation permet l'identification des différents phonèmes dans une langue donnée. Ainsi [p] et [b] sont deux phonèmes distincts du français, puisqu'ils peuvent commuter dans un même environnement, et qu'en commutant ils donnent naissance à deux mots distincts sémantiquement : par exemple, [pe]~[be], [po]~[bo], etc.

La substitution d'une suite sonore à une autre n'entraîne pas systématiquement un changement sur le plan du signifié. Dans ce cas, on ne considère pas les deux sons comme des phonèmes distincts, mais plutôt comme deux variantes distinctes d'un même phonème. Il en est ainsi du phonème [r] en français, qui peut aussi bien se prononcer [ʀ] (r dit apical, ou roulé, qu'on rencontre dans certaines régions de France) que [R] (le r parisien du français standard), sans que cela affecte le signifié (le mot amour, par exemple, reste le même mot, qu'on le prononce [amuʀ] ou [amuR]). On dira que [r] et [ʀ] sont deux variantes libres du même phonème [r].

#### 4. LA COMMUTATION EN MORPHOLOGIE ET EN SYNTAXE

En grammaire, on préfère généralement parler de substitution plutôt que de commutation, même si aujourd'hui on utilise les deux termes de façon indifférente pour nommer toute manipulation de remplacement d'une unité par une autre.

Le distributionnalisme, fondé par Leonard Bloomfield, est le premier modèle grammatical à avoir emprunté à la phonologie la notion de commutation, dans le but d'identifier les différentes classes grammaticales de langues inconnues : toutes les unités lexicales pouvant se substituer les unes aux autres dans le même environnement syntaxique sont considérées comme appartenant à la même classe.

Depuis, la commutation figure parmi les manipulations syntaxiques fondamentales auxquelles le linguiste fait appel.

## Les connecteurs

connecteur, notion d'origine logique qui désigne en linguistique tout élément servant à relier entre elles des propositions, ou, plus généralement, des séquences textuelles.

#### 2. DÉFINITION

Il s'agit d'unités lexicales appartenant à diverses catégories grammaticales : conjonctions de coordination (et, mais, etc.) et de subordination (parce que, puisque, etc.) ; adverbes (alors, finalement) ; groupes prépositionnels (d'une part, en tout cas, etc.). Ces unités ont pour point commun de ne pas faire partie intégrante des propositions, et de contribuer à la structuration d'un texte en établissant toutes sortes de liens logico-sémantiques entre ses séquences, ce qui permet de les regrouper au sein de la classe des connecteurs.

En reliant des propositions ou des séquences textuelles, le connecteur permet d'explicitement la relation qui s'établit entre elles. Dans une phrase comme Je pense, donc je suis, le connecteur donc marque une relation de consécution.

#### 3. CLASSEMENT DES CONNECTEURS

On propose pour les connecteurs plusieurs classifications concurrentes, qui varient sensiblement d'un travail à l'autre.

## 1. Classifications de type fonctionnel

Certaines se fondent sur un critère fonctionnel, en opposant deux classes de connecteurs selon le rôle qu'ils jouent : d'une part, ceux qui jouent un rôle dans l'exposition, comme les connecteurs rhétoriques (d'abord, ensuite, enfin, d'une part, d'autre part, etc.) et les connecteurs métatextuels (voir ci-dessous, ci-dessus, ci-joint, etc.) ; d'autre part, les connecteurs qui jouent un rôle dans la démonstration et l'argumentation (en effet, en revanche, ainsi, etc.).

## 2. Classifications de type logico-sémantique

D'autres classifications se fondent plutôt sur le type de lien logico-sémantique qui s'établit entre les propositions. Là aussi, les listes établies diffèrent sensiblement selon les auteurs. On peut, à titre d'illustration, en présenter les principales classes généralement distinguées :

- les connecteurs temporels, qui s'emploient principalement pour marquer l'organisation chronologique des événements décrits : et, puis, alors, ensuite, etc.
- les connecteurs spatiaux, qui marquent la localisation spatiale : ici, en bas, à gauche, etc.
- les connecteurs argumentatifs, qui explicitent les liens logico-sémantiques entre les séquences textuelles. Ces liens sont de différents types : ils peuvent exprimer l'opposition ou la concession (mais, pourtant, quand même, etc.), l'explication et / ou la justification (car, parce que, puisque, etc.), la conclusion (donc, aussi, ainsi, etc.), etc.
- les connecteurs énumératifs, qui permettent de recenser une série d'éléments (d'abord, ensuite, enfin, et, ou, aussi, également, de même, etc.)
- les connecteurs de reformulation, qui indiquent la reprise de ce qui a été dit précédemment (autrement dit, en un mot, en somme, en résumé, etc.).

Il convient de préciser que ces classifications sont loin d'être étanches, puisqu'un même connecteur peut se ranger dans plusieurs classes sémantiques. C'est que la valeur exacte d'un connecteur est en grande partie déterminée par le type de texte où il est employé. Par exemple, le connecteur alors joue un rôle conclusif (analogue à donc) dans un texte argumentatif, et un rôle chronologique dans un texte narratif.

## Cours de linguistique générale

Cours de linguistique générale [Ferdinand de Saussure], ouvrage publié par C. Bally et A. Séchehaye en 1916, qui constitue une recomposition synthétique de l'enseignement de Ferdinand de Saussure à l'université de Genève.

Bally et Séchehaye rendent compte de la linguistique de Saussure en faisant un travail de reconstitution à partir de notes prises par ses élèves entre 1906 et 1911. Le Cours de linguistique générale s'intéresse à la notion de langue, « la langue envisagée en elle-même et pour elle-même ».

Pour exprimer la spécificité de la langue, Saussure considère celle-ci comme un système, c'est-à-dire un ensemble dont toutes les parties sont interdépendantes ; en même temps, il inaugure la notion de signe linguistique. Ce signe est composé d'un signifié (le concept) et d'un signifiant (« l'empreinte psychique du mot »). Un signifié n'existe pas sans un signifiant, et inversement ; Saussure a montré le

caractère indissociable des deux éléments du signe par la célèbre image de la feuille de papier dont « on ne peut découper le recto sans en découper en même temps le verso ».

C'est sur cette notion de signe que s'échafaude toute la linguistique saussurienne. Saussure élabore ainsi les unités de phonème, de morphème ou encore de syntagme, et il montre comment la langue peut être appréhendée selon deux points de vue opposés, l'un synchronique et l'autre diachronique. La perspective synchronique étudie la langue dans son fonctionnement effectif en un temps donné, tandis que la dimension diachronique s'intéresse à la langue dans son évolution.

On a souvent dénoncé les limites, voire l'absurdité, d'une œuvre construite à partir de notes d'élèves, mais en même temps personne n'a jamais remis en question l'importance d'une telle reconstruction qui a révélé ce qui compose les fondements de la linguistique moderne.

## Défense et Illustration de la langue française

Défense et Illustration de la langue française [Joachim Du Bellay], petit opuscule placé en tête du premier recueil poétique de Joachim Du Bellay, l'Olive et quelques autres œuvres poétiques, publié en 1549, et qui se présente comme un manifeste polémique en faveur d'un renouveau de la langue et des Lettres françaises.

### 2. UN MANIFESTE ÉCLATANT

La Défense et Illustration de la langue française suffit à faire d'un inconnu le porte-parole de la Brigade (future Pléiade), qui ambitionne de renouveler et de purifier les Lettres françaises. La mission première de la Défense est d'être une préface exposant globalement les choix poétiques de l'auteur, où il importe à Du Bellay de légitimer sa production et de se démarquer, au nom de son groupe, des idées et des modèles exposés un an auparavant par l'Art poétique de Thomas Sébillet. Un ton polémique et militant lui donne cependant des allures de manifeste, inversant les intentions de l'auteur : sa carrière s'ouvre par une réflexion théorique sur la poésie, dont l'Olive est l'illustration.

### 3. LA LANGUE, CŒUR DE LA CULTURE

Du Bellay, Défense et Illustration de la langue française (extrait)

Écrite à la gloire de la langue française, la Défense et Illustration de la langue française affiche, comme un plaidoyer, la foi de son auteur et de toute une génération de poètes dans les possibilités encomiastiques et artistiques du langage. Du Bellay invite, en effet, ses lecteurs à considérer chaque langue comme une culture qu'il convient d'enrichir, de travailler, de structurer « avec art et inspiration » et que seule la poésie, qui en est la quintessence, pourra porter à sa perfection.

Défense et Illustration de la langue française de Joachim Du Bellay (chapitre 7, « Comment les Romains ont enrichi leur langue »)

*« Si les Romains (dira quelqu'un) n'ont vaqué à ce labeur de traduction, par quels moyens donc ont-ils pu ainsi enrichir leur langue, voire jusques à l'égaliser quasi à la grecque ? Imitant les meilleurs auteurs grecs, se transformant en eux, les dévorant, et après les avoir bien digérés, les convertissant en sang et nourriture, se proposant, chacun selon son naturel et l'argument qu'il voulait élire, le meilleur auteur, dont ils observaient diligemment toutes les plus rares et exquis vertus, et icelles comme greffes, ainsi que j'ai dit devant, entaient et appliquaient à leur langue. Cela faisant (dis-je) les*

*Romains ont bâti tous ces beaux écrits, que nous louons et admirons si fort : égalant ores quelqu'un d'iceux, ores le préférant aux Grecs. Et de ce que je dis font preuve Cicéron et Virgile, que volontiers et par honneur je nomme toujours en la langue latine, desquels comme l'un se fut entièrement adonné à l'imitation des Grecs, contrefit et exprima si au vif la copie de Platon, la véhémence de Démosthène et la joyeuse douceur d'Isocrate, que Molon Rhodien l'oyant quelquefois déclamer, s'écria qu'il emportait l'éloquence grecque à Rome. L'autre imita si bien Homère, Hésiode et Théocrite que depuis on a dit de lui que de ces trois il a surmonté l'un, égalé l'autre, et approché si près de l'autre que si la félicité des arguments qu'ils ont traités eût été pareille, la palme serait bien douteuse. Je vous demande donc, vous autres, qui ne vous employez qu'aux translations, si ces tant fameux auteurs se fussent amusés à traduire, eussent-ils élevé leur langue à l'excellence et hauteur où nous la voyons maintenant ? Ne pensez donc, quelque diligence et industrie que vous puissiez mettre en cet endroit, faire tant que notre langue, encore rampante à terre, puisse hausser la tête et s'élever sur pieds. »*

Source : Du Bellay (Joachim), Défense et Illustration de la langue française, 1549.

Plus qu'un art poétique, la Défense est une réflexion esthétique sur la langue française se proposant, en deux livres et douze chapitres, de rendre compte globalement de la pensée intellectuelle du siècle. Prendre la défense de sa langue et désirer l'enrichir à des fins nobles et patriotiques n'est pas un fait nouveau. Les littérateurs renaissants en ont toujours exprimé le souhait, revendiquant une volonté d'égaliser les Anciens dans leurs réalisations et de s'honorer dans des genres nobles et une langue riche. Bien que Du Bellay puise aux mêmes sources et caresse les mêmes idéaux, la Défense se distingue en tant que programme dynamique à appliquer méthodiquement dans chacune des expériences poétiques afin de parvenir au dessein sublime et de l'empêcher de n'être qu'une utopie conceptuelle.

#### 4. POUR UNE POÉSIE NOUVELLE

Le manifeste développe quatre grandes idées : faire triompher la langue française contre les « latinisants » et ceux qui l'utilisent mal ; enrichir le vocabulaire et les procédés en évitant la traduction ; créer une nouvelle poésie qui abandonnerait les genres antérieurs médiévaux et marotiques (en référence à Clément Marot), privilégiant les genres et les maîtres antiques ; considérer que la fonction divine du poète n'est rien si elle n'est pas accompagnée d'un long travail qui mènera celui qui chante et celui qui est chanté à la gloire nationale et à l'immortalité.

#### 5. FACE À L'ITALIE, TRANSFÉRER L'EMPIRE

La préoccupation de l'auteur s'inscrit dans le combat humaniste gallican avançant que le français vaut l'italien, dont la littérature se targue d'avoir recréé la latinité. Dans cette perspective de rivalité admirative envers l'Italie, Du Bellay s'emploie à fonder une poétique plagiant, intégrant et dépassant les modèles italiens puis antiques, afin de faire accéder le français au rang des langues matricielles.

#### 6. POLÉMIQUES ET MALENTENDUS

Le texte entraîne les ripostes, Sébillot en tête, répondant immédiatement par la traduction de l'Iphigénie d'Euripide. Suivent le Quintil Horatian d'Aneau, qui réhabilite les proscriptions, et la Réplique de Guillaume Des Autels signalant les dangers de l'imitation. Soutenu par Ronsard, Du Bellay répond dans la seconde édition de l'Olive par quelques objections dédaigneuses à des détracteurs persuadés d'avoir affaire à une entreprise intéressée qui condamnait la littérature marotique sous le couvert d'une lutte avec l'Italie.

## Dénotation et connotation

dénotation et connotation, ensemble des significations premières et dérivées d'un signe linguistique.

### 2. LA DÉNOTATION

En philosophie du langage, la dénotation d'une unité lexicale désigne l'ensemble des objets du monde auxquels elle renvoie. Dans ce sens, la dénotation peut être identifiée à la référence. Par exemple, le mot homme dénote la classe d'objets du monde ayant la propriété d'être des hommes.

Depuis Hjelmslev, les linguistes ne posent plus généralement le problème en termes de rapports entre le signe et son éventuel référent extralinguistique, et, s'intéressant exclusivement à la constitution interne du signe, définissent la dénotation comme étant le rapport unissant un signifiant (l'expression) à son signifié (le contenu). Ce rapport de signification est supposé stable et théoriquement partagé par l'ensemble de la communauté linguistique en question. C'est donc la dénotation qui constitue le garant du contenu conceptuel du lexique d'une langue.

### 3. LA CONNOTATION

La connotation se définit, par opposition à la dénotation, comme l'ensemble des significations secondes et variables selon les contextes qui s'attachent aux signes linguistiques, et viennent s'ajouter à leur sens ordinaire (ou dénotatif).

Ainsi, si l'on prend le terme mère, on constate qu'à côté du sens premier qu'il dénote — « une femme qui a mis au monde un ou plusieurs enfants » —, on lui attache souvent des valeurs métaphoriques qui expliquent son emploi dans des expressions comme la mère patrie, la maison mère, etc. Ces emplois sont possibles dans la mesure où ce terme suggère — ou évoque — une série de significations secondes, de type « amour », « protection », etc., qui se superposent à son sens premier.

Il en est de même pour un terme comme nuit, qui dans son sens strict dénote l'espace de temps qui s'écoule entre le coucher et le lever du soleil, mais qui, dans certains contextes, notamment dans le langage poétique, évoque les notions de « tristesse », de « mort », ou d'« ignorance » : Dans la nuit où nous sommes tous, le savant se cogne au mur (Anatole France).

On pourrait ainsi multiplier les exemples de valeurs connotatives qui se superposent aux valeurs dénotatives des termes.

### 4. LES CARACTÉRISTIQUES DU LANGAGE CONNOTATIF

Contrairement au langage dénotatif, la connotation se présente comme un langage instable, à la fois sur le plan du contenu et sur celui de l'expression. Sur le plan du contenu, on constate qu'un signifiant connotatif donné n'est pas attaché au même signifié. L'effet de sens produit peut, en effet, varier considérablement d'un groupe à l'autre, voire d'un individu à l'autre. Sur le plan de l'expression, les

signifiants connotatifs ne coïncident pas toujours avec les signifiants dénotatifs, puisqu'ils englobent, outre les unités lexicales, toute une série d'éléments de divers ordres.

On trouve ici des facteurs qui relèvent, par exemple, du registre de la langue. Ainsi, si les mots chien et clébard désignent le même animal, ils se chargent de sens connotatifs distincts, et peuvent ainsi nous renseigner sur l'origine sociale du locuteur et / ou sur la situation de communication.

Le sens connotatif peut être véhiculé par des facteurs phonétiques (par exemple, le ton sur lequel est prononcée une phrase apporte une information importante, qui peut être en contradiction avec le sens dénotatif) ou syntaxiques (par exemple, l'emploi d'une phrase de type \*l'homme que je t'ai parlé, jugée inacceptable en français standard, nous renseigne sur le niveau culturel de son énonciateur).

D'autres éléments extralinguistiques (comme la gestuelle, les mimiques, etc.) peuvent également avoir un sens connotatif.

## Discours

discours, séquence orale ou écrite, produite par un locuteur donné dans une situation de communication précise.

Le terme discours étant sans doute l'un des plus polysémiques qui soit, cette définition, quoique applicable aux principales acceptions habituellement reconnues, ne peut que rester abstraite. La notion de discours ne prend en effet véritablement un sens précis et opératoire que par opposition à l'une ou l'autre des notions avec lesquelles elle est habituellement mise en corrélation.

### 2. DISCOURS VS PHRASE

S'opposant quantitativement à la phrase, le discours peut être défini comme un ensemble d'énoncés. La phrase, jusque-là considérée comme le domaine ultime de l'analyse linguistique, devient une unité d'un objet plus grand, le discours. Or, ainsi que le souligne Émile Benveniste, les phrases entretiennent entre elles des rapports différents de ceux qu'entretiennent entre elles les unités inférieures à la phrase (phonèmes, morphèmes, mots, syntagmes). S'ouvrent ainsi de nouvelles perspectives de recherches linguistiques qui s'intéressent aux modes d'enchaînement entre phrases.

Parmi les premiers linguistes qui se sont intéressés à ce domaine, il convient de citer Zellig Harris, qui a proposé une analyse du discours qui cherche à décrire l'organisation lexico-sémantique et syntactico-sémantique des textes. Une linguistique textuelle est ainsi née, qui se propose d'étudier une série de phénomènes qui s'exercent entre phrases, comme l'anaphore ou la concordance des temps.

### 3. DISCOURS VS LANGUE

Sur les traces de Gustave Guillaume, certains linguistes ont remis en cause la distinction saussurienne entre langue et parole, lui préférant la dichotomie langue / discours, le terme parole étant jugé référer exclusivement à l'oral. Dans ce sens, le terme discours est synonyme de parole et désigne

l'actualisation concrète du système de la langue par un individu donné, dans une situation précise de communication.

Contrairement à Ferdinand de Saussure, qui voyait dans la parole le lieu où se manifeste la liberté du sujet parlant, on conçoit ici le discours comme une instance doublement contrainte, à la fois par le système de la langue, et par les conditions de sa production. Cette perspective permet la construction de problématiques nouvelles qui relèvent aussi bien de la linguistique que d'autres sciences humaines (l'histoire, la sociologie, la psychanalyse, etc.).

#### 4. DISCOURS VS RÉCIT

Par opposition à récit (ou histoire), Benveniste définit le discours comme un plan d'énonciation caractérisé par des énoncés, oraux ou écrits, qui réfèrent à l'instance d'énonciation, c'est-à-dire des énoncés qui comportent des embrayeurs (le temps présent, les pronoms personnels je et tu, et, plus généralement tout élément linguistique qui prend son sens en se référant à la situation d'énonciation). Quant au récit, il est défini comme étant un ensemble d'énoncés, généralement écrits, qui ne réfèrent pas à l'instance d'énonciation, et où « les événements semblent se raconter d'eux-mêmes » puisque l'énonciateur n'y laisse aucune trace (ni sous la forme du pronom personnel je, ni sous la forme d'aucun autre embrayeur). On peut définir le récit positivement comme le mode d'énonciation qui contient des énoncés où seule est présente la troisième personne, et où les formes temporelles privilégiées sont le passé simple, le passé antérieur, l'imparfait et le plus-que-parfait.

La distinction entre discours et récit, telle qu'elle a été proposée par Benveniste, a été discutée par de nombreux linguistes, au premier rang desquels il convient de citer U. Weinrich. Pour eux, cette distinction rend compte d'une tendance générale plutôt que d'une régularité absolue. Souvent, des éléments du discours et du récit cohabitent dans le même texte.

### Embrayeur

embrayeur, terme proposé par Nicolas Ruwet pour traduire le terme anglais *shifter* utilisé par Roman Jakobson pour désigner « tout élément linguistique dont la signification générale [...] ne peut être définie en dehors d'une référence au message ».

Ainsi, dans une phrase comme *L'État, c'est moi*, attribuée à Louis XIV, on ne peut identifier le référent du pronom personnel *moi*, et donc comprendre la signification précise de cet énoncé, que si l'on prend en compte la situation de son énonciation. Comme tout embrayeur, le pronom personnel *moi* désigne en effet la personne qui dit *moi* : l'identité de son énonciateur n'est donc pas restituable en dehors du contexte énonciatif.

Il en est de même de nombreuses autres expressions linguistiques, comme les pronoms personnels *je* et *tu*, qui renvoient respectivement au locuteur et à l'interlocuteur, les déictiques spatiaux comme *ici*, qui réfèrent au lieu de l'énonciation, les déictiques temporels comme l'adverbe *maintenant*, qui renvoient au moment de l'énonciation.

#### 2. TERMINOLOGIE

Outre embrayeurs, on peut rencontrer dans la « littérature » linguistique les termes déictiques, indicateurs, indices, pour désigner les éléments dont il est ici question.

Si les deux termes les plus courants — embrayeurs et déictiques — ne se recouvrent pas totalement, la plupart des auteurs les emploient aujourd’hui indifféremment.

C’est que la différence entre les deux termes concerne moins l’extension de cette classe, que la perspective choisie pour la définir. Lorsqu’on parle de déictiques, on insiste sur l’appel fait à la situation d’énonciation pour l’interprétation de ces éléments. On parle, en revanche, d’embrayeurs pour souligner la double caractéristique de ces éléments, à savoir, d’une part, leur appartenance au code (les éléments en question sont des signes linguistiques qui font partie de la langue), et, d’autre part, leur renvoi à la situation d’énonciation (ce sont des index qui s’interprètent en fonction de la situation). Il s’agit dans ce sens d’unités qui mettent en rapport — embrayent — le code avec la situation.

Cela explique le fait que certains linguistes maintiennent la distinction entre déictiques et embrayeurs, puisque les premiers peuvent contenir des éléments qui ne font pas partie du code (par exemple la gestuelle de monstration).

### 3. VARIATION SÉMANTIQUE OU VARIATION RÉFÉRENTIELLE ?

De nombreux auteurs identifient les embrayeurs comme la classe d’éléments dont le sens varie avec la situation d’énonciation. Dans *Énonciation. De la subjectivité dans le langage* (1980), Catherine Kerbrat-Orecchioni précise à juste titre que ce n’est pas le sens des embrayeurs qui varie avec la situation, mais plutôt leur référent (voir référence). En effet, un terme comme je a toujours le même signifié, qui reste constant dans tous les emplois, et c’est plutôt le référent qui varie selon la situation : je a toujours comme signifié l’énonciateur, mais réfère à toute personne qui dit je.

Cela permet de donner une définition plus précise de la classe des embrayeurs identifiés comme des éléments « dont le sens implique obligatoirement un renvoi à la situation d’énonciation pour trouver le référent visé » (Kerbrat-Orecchioni).

## Emprunt

emprunt, mot qui appartient à une langue étrangère et que l’on utilise en français (le terme anglais sandwich, l’italien piano, l’espagnol armada, le norvégien fjord, etc.).

Par les emprunts qu’il fait aux autres langues, le français enrichit son lexique. Ce phénomène n’est pas récent : les langues ont toujours emprunté les unes aux autres des termes qu’elles se sont appropriés ou qu’elles ont fini par abandonner. C’est par exemple au XVe siècle que l’on a emprunté badge à l’anglais ; l’italien duo a été, lui, introduit au XVIe siècle.

## 2 LA FRANCISATION DES EMPRUNTS

Lorsqu’ils s’intègrent au lexique, les emprunts subissent le plus souvent des transformations. Cela est d’autant plus valable que l’emprunt est ancien : il faut plusieurs décennies pour que le caractère « étranger » du mot disparaisse.

### 2.1 Dans la prononciation

Les phonèmes pouvant être différents d'une langue à l'autre, il n'y a rien d'étonnant à constater que le premier degré de francisation des emprunts est leur prononciation. Tout d'abord, l'accent de mot, beaucoup plus présent dans des langues telles que l'anglais, l'italien ou l'espagnol, est très atténué lorsque le mot est prononcé par un francophone. De même, la distinction dans certaines langues entre voyelles longues et voyelles brèves disparaît en français. Ainsi Lied prononcé avec un long en allemand se prononce avec un bref en français. Par ailleurs, si un phonème est inconnu, il est remplacé par le phonème le plus proche. Les anglicismes en -ing sont le plus souvent prononcés (ing) et non (lɪŋ) comme en anglais. Enfin, il y a une certaine tendance à appliquer à la graphie du mot les phonèmes correspondants en français : la prononciation de shampoing correspond davantage à son écriture qu'à sa prononciation anglaise. De même, on prononce en français le plus souvent tagliatelle avec un *t* et non pas *ç*, comme en italien.

## 2.2 Dans la graphie

L'emprunt s'intègre également en conformant sa forme graphique au système du français. Tout d'abord, lorsqu'un emprunt est fait à une langue écrite dans un alphabet autre que l'alphabet latin, il fait nécessairement l'objet d'une translittération : à chaque lettre ou signe de la langue source, on fait correspondre une lettre ou un graphème en alphabet latin qui est le reflet le plus proche du phonème transcrit. Pour les langues ayant le même alphabet que le français, l'emprunt se fait généralement avec sa graphie d'origine. Ce n'est qu'au fil des années que la graphie évolue pour s'adapter au système français. On a par exemple emprunté au XVI<sup>e</sup> siècle *ghirlanda* à l'italien ; les dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle enregistrent les deux graphies : *ghirlande* et *guirlande* ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, seule la forme *guirlande* est retenue.

Cette francisation entraîne inéluctablement des hésitations : deux, voire plusieurs formes existent pour un même mot. Aussi les « Rectifications de l'orthographe » parues au Journal officiel du 6 décembre 1990 encouragent-elles les francisations : « dans les cas où existent plusieurs graphies d'un mot emprunté, on choisira celle qui est la plus proche du français (exemples : des litchis, un enfant ouzbek, un bogie, un canyon, du musli, du kvas, cascher, etc.) ». De même, on préfère accentuer le *e* quand il se prononce /e/ (référendum plutôt que referendum, désidérata plutôt que desiderata, etc.)

## 2.3 Dans la morphologie

Le problème se pose essentiellement pour les noms et les adjectifs : comment former leur féminin et leur pluriel ? Selon les règles de la langue source ou selon les règles du français ? Pour le pluriel, dans la plupart des cas, on applique facilement la marque en -s (des casinos, des anoraks, etc.).

Cependant, il existe un certain nombre de mots où le pluriel de la langue source fait plus ou moins concurrence au pluriel français. C'est le cas notamment des pluriels en -es anglais que l'on rencontre aux côtés du -s français : des whiskys / des whiskies, des matchs / des matches, etc. C'est également le cas pour les mots italiens ou latins empruntés sous la forme du pluriel et pour lesquels on hésite donc à mettre une « deuxième » marque de pluriel. Ainsi, les dictionnaires enregistrent souvent des mots tels que *confetti*, *lasagne*, *desiderata*, *addenda* comme étant invariables. Cependant, dans l'usage, la forme en -s au pluriel n'est pas rare : des spaghettis, des lasagnes, des addendas, etc.

Les marques du féminin quant à elles ont plus de mal à s'imposer et généralement, l'emprunt reste invariable : la littérature yiddish, une attitude zen, une punk, etc. Cela s'explique sans doute par le fait

que dans notre système l'adjonction du e au féminin s'accompagne souvent d'autres transformations (changement de consonne finale, doublement de la consonne, passage de -er à -ère, etc.) et que les finales des emprunts se prêtent difficilement à ces transformations.

### 3 EMPRUNT ET HÉRITAGE

Il faut bien distinguer l'emprunt de l'héritage. Le fonds du français est hérité en grande partie du latin : les mots latins se sont transformés au fil des siècles selon des lois phonétiques et ont donné peu à peu les formes que nous connaissons aujourd'hui (scola → escole → école). Beaucoup plus tard, alors que la forme scola avait totalement disparu, on a repris, on a « emprunté » cette forme au latin pour former de nouveaux mots (scolaire, scolarité, etc.).

### 4 LES EMPRUNTS DE SENS ET LES CALQUES

Une langue peut également emprunter un sens à un mot de langue étrangère et l'appliquer au mot correspondant. Ainsi, le mot français culture signifie « civilisation » d'après le sens du mot allemand Kultur. Sévère a également pris le sens de « grave, difficile » d'après le sens de severe en anglais.

Le calque consiste à traduire littéralement une expression d'une langue étrangère : le français a ainsi créé au XVI<sup>e</sup> siècle bas-relief d'après l'italien basso-rilievo et au XIX<sup>e</sup> siècle chemin de fer d'après l'anglais railway.

### 5 LES FAUX EMPRUNTS

Notons enfin quelques mots créés en français avec l'apparence de mots étrangers. C'est le cas de motus et de rasibus par exemple qui n'existent pas en latin ou de motocross inconnu en anglais. Par ailleurs, le français emploie des mots tels que parking ou footing qui ont un autre sens en anglais que celui que nous lui donnons.

## Énonciation

énonciation, processus de production linguistique d'un énoncé par un individu donné, dans une situation de communication précise. L'énonciation s'oppose ainsi à l'énoncé comme s'oppose l'action à son résultat.

### 2. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉNONCIATION

Si l'étude strictement linguistique d'un énoncé peut se passer des circonstances réelles de sa production, l'étude de l'énonciation implique par définition la prise en considération d'un certain nombre de facteurs relatifs à la communication, au premier rang desquels il convient de citer :

- les acteurs de la communication, c'est-à-dire le locuteur (ou l'énonciateur) et l'allocutaire (ou le destinataire) ;
- la portion du temps chronologique où a lieu l'acte d'énonciation ;
- le lieu spécifique où se situent les acteurs de la communication ;
- plus généralement, tout élément dont la présence dans la situation de communication est considérée comme pertinent dans le processus d'énonciation.

La prise en compte de ces différents facteurs ouvre de nouvelles perspectives de recherche pour la linguistique.

### 3. QUELQUES THÈMES DE RECHERCHE DE LA LINGUISTIQUE ÉNONCIATIVE

Comme le souligne Émile Benveniste, l'énonciation implique que le locuteur « mobilise la langue pour son compte ». Cela revient à considérer l'énonciation comme un processus individuel d'actualisation (ou de mise en action) de la langue dans une situation précise. Plusieurs linguistes, dont Benveniste et Jakobson, se sont alors intéressés à l'étude de faits de langue qui renvoient à la situation d'énonciation. On retrouve ainsi l'un des thèmes privilégiés de la linguistique énonciative, à savoir l'étude des embrayeurs, c'est-à-dire la classe des éléments linguistiques qui, tout en appartenant à la langue, nécessitent, pour être interprétés, la prise en compte de la situation d'énonciation (les pronoms personnels je et tu, les adverbes déictiques temporels et spatiaux de type maintenant, aujourd'hui, ici, à côté, etc.). Cet axe de recherche s'est développé d'une manière considérable ces dernières années, et s'est montré particulièrement fécond dans les études sur la temporalité.

Un autre axe de recherche tout aussi important concerne la façon dont l'énonciateur se situe par rapport à son énoncé, à son interlocuteur, et au monde. C'est que l'énonciation ne se réduit pas à une simple transmission d'information, mais implique, entre autres, de la part du locuteur une certaine manière de présenter le contenu de son énoncé. On rencontre ici, dans la tradition française, un certain nombre de concepts énonciatifs fondamentaux, dont l'un des plus importants est sans doute la distance, plus ou moins grande, que le locuteur instaure avec son énoncé. Un énonciateur peut en effet totalement prendre en charge le contenu de son énoncé — par exemple par l'emploi du pronom personnel je, ou par l'emploi de certains verbes performatifs (voir acte de langage), etc. —, comme il peut marquer vis-à-vis de ce contenu une certaine réserve, voire un rejet total. Cette non-prise en charge peut par exemple être marquée par certains emplois du conditionnel et par l'usage des adverbes de modalité de type sans doute, peut-être, etc. Cet axe de recherche a donné naissance, ces dernières années, à l'une des théories énonciatives les plus prometteuses : la théorie polyphonique, introduite notamment par Oswald Ducrot.

Il convient enfin de préciser que le concept d'énonciation, notamment dans le domaine anglo-saxon, a constitué le point de départ de nombreuses autres recherches qui se situent sur les frontières de la linguistique (psycholinguistique, sociolinguistique, pragmatique, ethnographie de la communication, etc.).

### Flexion

flexion, fait que certaines catégories de mots d'une langue subissent des variations de forme indiquant certaines modifications de leur signification ou spécifiant leur fonction syntaxique dans la phrase. La notion de flexion regroupe les conjugaisons verbales, avec les distinctions de nombre, de temps, de personne, de mode et de voie, comme en français venir, venons, vienne, vins, venu ; les déclinaisons, c'est-à-dire les distinctions de genre, de nombre et de cas marquant les noms et les adjectifs, comme en français gentil (masculin singulier), gentille (féminin singulier), gentils (masculin pluriel), gentilles (féminin pluriel), et les formes comparatives et superlatives, comme en allemand groß, größer, größte « grand, plus grand, le plus grand ». Les deux types de modifications caractéristiques de la flexion sont les changements internes au radical d'un mot, comme en anglais ring, rang, rung, « retentir, résonner [respectivement au présent, au prétérit et au participe passé] », et l'utilisation d'affixes accolés au radical, comme le -ant de marchant, ou le -ait de épelait.

Toutes les langues indo-européennes possèdent un système de flexion plus ou moins élaboré, dont on attribue l'un des plus complexes à l'indo-européen commun, la langue ancêtre de cette famille. Dans la plupart des langues indo-européennes, on constate l'existence de changements flexionnels internes au radical et d'affixes joint à celui-ci, apparaissant souvent simultanément dans un même mot (comme dans l'allemand Männer, « hommes », pluriel de Mann, ou dans l'anglais sold, participe passé de sell). Le changement flexionnel interne à la racine est particulièrement développé dans les langues sémitiques. Le chinois est un exemple de langue qui n'utilise aucun type de flexion.

Tout au long de leur développement historique, de nombreuses langues indo-européennes, telles que le français et l'anglais, ont profondément modifié, voire abandonné en partie, le système flexionnel dont elles avaient hérité (du latin, dans le cas du français, et du germanique commun, dans celui de l'anglais). Cette perte des formes flexionnelles se manifeste de façon exemplaire en anglais, d'où ont disparu les désinences des déclinaisons, un grand nombre de celles des conjugaisons, et la distinction entre les genres masculin, féminin et neutre. L'ordre des mots dans la phrase a remplacé certaines fonctions de la flexion, en particulier les cas des substantifs. L'abandon de ces formes nuit à la concision : par exemple, la traduction littérale en anglais de certaines phrases latines demande jusqu'à deux fois plus de mots que dans la langue originale. En revanche, cette évolution a pour effet de simplifier la structure grammaticale d'une langue ; un verbe grec, par exemple, peut revêtir jusqu'à 249 formes différentes.

## Les fonctions du langage

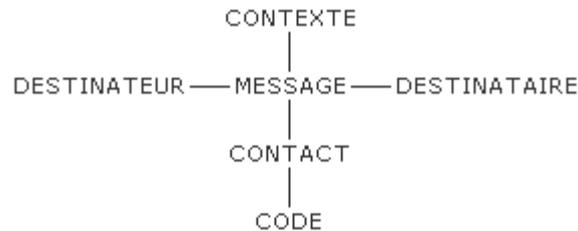
fonctions du langage, théorie fondée par Roman Jakobson distinguant les six fonctions de la communication linguistique : référentielle, poétique, expressive, conative, phatique et métalinguistique.

Depuis l'Antiquité, les fonctions du langage sont au centre des débats des philosophes, logiciens, grammairiens et linguistes. Il est communément admis que la fonction centrale du langage est la communication : il permet aux hommes de communiquer entre eux, d'échanger des informations. C'est ce qu'on appelle la fonction référentielle. Cependant, il existe de nombreux cas de figure où le langage est employé à d'autres fins.

## 2 LES FONCTIONS DU LANGAGE SELON JAKOBSON

Aujourd'hui, les travaux les plus importants concernant les fonctions du langage ont été réalisés par le linguiste Roman Jakobson, qui s'est appuyé sur les travaux du psychologue Karl Bühler (1879–1963). Jakobson, dans ses *Essais de linguistique générale* (1963 et 1973), démontre que la plupart des actes de langage mettent en œuvre six facteurs : un émetteur (ou *locuteur / destinataire*) qui transmet un message à un récepteur (ou *destinataire*) dans un contexte, selon un code qui est commun à l'émetteur et au récepteur et par le biais d'un canal (ou

*contact*) qui établit et maintient la communication (la parole ou l'écrit). Par ailleurs, il distingue six fonctions : référentielle, poétique, expressive, conative, phatique et métalinguistique.



## 2.1 La fonction référentielle

La fonction référentielle, appelée également *dénotative* ou *cognitive* (*Voir aussi* dénotation et connotation), permet de parler de toutes les réalités de l'univers (réalités extra-linguistiques), qu'il s'agisse d'objets concrets ou d'idées abstraites, d'actions, de qualités ou qu'il s'agisse de réalités ou de concepts imaginaires. Le mot renvoie à un référent (la chose nommée), ce qui se traduit dans la théorie de Ferdinand de Saussure par l'opposition signifiant / signifié.

## 2.2 La fonction poétique

La fonction poétique accorde une importance particulière à l'aspect « esthétique » du message transmis. Elle utilise des procédés qui permettent de mettre le langage lui-même en valeur et cela aussi bien dans des œuvres en vers que des œuvres en prose. Jakobson parle d'« accent mis sur le message pour son propre compte ».

## 2.3 La fonction expressive

La fonction expressive centre le message sur le locuteur qui cherche à exprimer ses sentiments. C'est ce qui distingue par exemple une phrase exclamative telle que *Il fait chaud !* d'une phrase déclarative telle que *Il fait chaud*. Dans le premier cas, le locuteur est impliqué dans le message, il a sans doute lui-même chaud. Le second message est lui une simple déclaration, constatation, un renvoi à une réalité.

## 2.4 La fonction conative

La fonction conative (appelé aussi *fonction impérative* ou *injonctive*) centre le message sur le destinataire. Le locuteur cherche à produire un effet sur son interlocuteur : obtenir quelque chose de lui (dans le cas d'un ordre, par exemple) ou l'impliquer (lorsqu'on l'appelle, par exemple). Cette fonction est essentiellement représentée par l'emploi de l'impératif et du vocatif.

## 2.5 La fonction phatique

La fonction phatique est celle qui permet d'établir, de maintenir ou d'interrompre le contact entre deux interlocuteurs. Le message n'a pas de contenu informationnel, il ne renvoie à aucune réalité extra-linguistique. Généralement très présente à l'oral (*allô ?*, *n'est-ce pas*, *euh*, etc.), on peut la retrouver à l'écrit. Ainsi des textes tels que les sommaires, les index, voire les titres servent de lien entre l'auteur et le lecteur.

## 2.6 La fonction métalinguistique

La fonction métalinguistique est celle qui centre le message sur la langue elle-même en prenant le code utilisé comme objet de description. L'émetteur au travers d'expressions telles que *c'est-à-dire*, *en d'autres termes*, *ce qui signifie*, etc. se livre à une analyse du discours.

## 3 LES LIMITES DE L'ANALYSE DE JAKOBSON

Cependant, l'analyse de Jakobson, aussi détaillée soit-elle, pose un certain nombre de problèmes que beaucoup de linguistes n'ont pas manqué de relever. En effet, les fonctions, en apparence bien délimitées, ne le sont pas aussi clairement dans la réalité. Comment, par exemple, faire la part entre la fonction poétique et la fonction référentielle dans un poème ? Les poètes s'attachent certes à l'aspect esthétique de leur œuvre, mais la fonction référentielle est le plus souvent fortement présente. Par ailleurs, une phrase telle que *Écoutez bien* relève-t-elle plutôt de la fonction phatique ou de la fonction conative ? Aussi, malgré les découvertes de Jakobson, l'étude sur les fonctions du langage reste un grand champ d'investigation.

### Le métalangage

métalangue, langue utilisée pour décrire et analyser la langue naturelle. Il existe deux types de métalangue : la métalangue naturelle et la métalangue formalisée. On dit aussi *métalangage*.

## 2 LA MÉTALANGUE NATURELLE

### 2.1 Caractéristiques

La métalangue naturelle est composée d'un lexique spécialisé (*sujet*, *verbe*, *phonème*, etc.) et d'une syntaxe qui est généralement la même que la langue analysée (sauf dans le cas de l'étude d'une langue étrangère).

La métalangue naturelle a ceci de particulier qu'elle est constituée des objets même de son analyse : pour parler des mots, on utilise des mots, ce qui n'est pas le cas pour d'autres objets d'études (on n'utilise pas les maladies pour parler de maladies ni les étoiles pour parler d'astronomie).

Si la métalangue est plutôt réservée aux spécialistes tels les linguistes, les grammairiens, les lexicographes, tout locuteur est souvent amené à produire lui-même des énoncés

métalinguistiques. Dès lors qu'il utilise des expressions telles que *c'est-à-dire*, *en d'autres termes*, *au sens propre*, il se livre à une analyse de discours.

## 2.2 Degré d'interprétation

Dans la mesure où ce sont les mots qui sont analysés, le métalangage attribue aux signifiants qu'il analyse un tout autre signifié que celui du langage au premier degré. Un énoncé tel que : « Tu me fais rire avec tes chers collègues. » n'aura pas le même sens selon que l'on se livre à une activité métalinguistique ou non. À un premier degré, le signifié auquel renvoie *chers collègues* est bien l'ensemble des personnes qui travaillent avec ladite personne. À un second degré, celui de la fonction métalinguistique, *chers collègues* désigne l'association des deux termes *chers* + *collègues*. C'est l'expression même qui « fait rire » le locuteur et non les collègues.

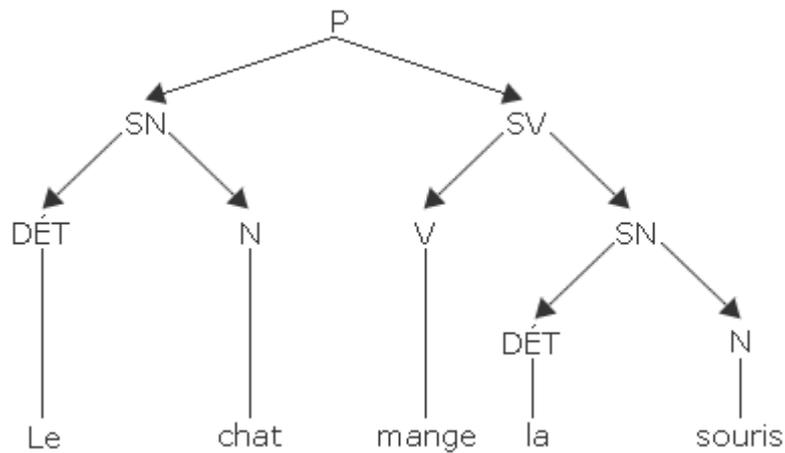
À l'oral, cette distinction se marque par l'intonation, une pause avant le signifiant représentant l'objet d'analyse. À l'écrit, on utilise les guillemets ou l'italique : ainsi, « *Ça* date du XVII<sup>e</sup> siècle. » signifie que le mot *ça* a été créé au XVII<sup>e</sup> siècle, tandis que « Ça date du XVII<sup>e</sup> siècle. » signifie que l'objet désigné par le mot *ça* date du XVII<sup>e</sup> siècle.

## 3 LA MÉTALANGUE FORMALISÉE

Elle consiste à décrire la langue naturelle à l'aide de représentations graphiques ou schématiques ou encore à l'aide de formules.

Au départ, le développement de la linguistique structurale, et plus particulièrement celui de la grammaire générative, a rendu nécessaire une description formalisée de la langue. Les linguistes ont en effet éprouvé le besoin de définir un cadre méthodologique rigoureux permettant de vérifier leur théorie que seules des formalisations proches de celles utilisées par les mathématiciens, par exemple, pouvaient leur offrir. Une des premières formalisations à avoir été ainsi utilisée est la structure en arbre, qui permet de décomposer une phrase en ses divers constituants.

Soit P la phrase : *Le chat mange la souris*. L'analyse structurale de la phrase sous la forme d'arbre donne la représentation suivante :



où l'on a P = phrase, SN = syntagme nominal, SV = syntagme verbal, DÉT = déterminant, N = nom et V = verbe.

## La néologie

néologie, dans un sens général, tout processus d'innovation linguistique. On réserve cependant souvent l'emploi de ce terme au domaine propre du lexique. Dans ce cas, néologie désignera le processus de formation de nouvelles unités lexicales, appelées néologismes.

On distingue habituellement deux grands types de néologie : la néologie de forme (ou néologie lexicale) et la néologie de sens (ou néologie sémantique).

## 2. NÉOLOGIE DE FORME

La néologie de forme (ou lexicale) est un processus qui consiste à introduire un nouveau mot dans la langue, soit par emprunt à une autre langue, soit par un processus de fabrication de nouvelles unités lexicales.

### 1. Emprunt à une langue étrangère

L'emprunt à une langue étrangère constitue l'un des processus les plus importants d'enrichissement lexical de la langue. Le français a, à toute époque, emprunté des termes à des langues étrangères. Si certains de ces termes constituent des effets de mode qui finissent par disparaître (par exemple le mot *dancing*, très à la mode dans les années soixante, supplanté aujourd'hui par *boîte* ou *discothèque*) d'autres finissent par s'intégrer (par exemple le mot *alcool*, emprunté à l'arabe, qui a donné naissance en français à de nombreux termes dérivés).

### 2. Procédés morphologiques

Le processus de fabrication de nouvelles unités se déroule selon des procédés morphologiques existant dans la langue. Parmi les procédés morphologiques en vigueur en français, on peut citer :

la préfixation : par exemple, la formation de *minijupe* par l'ajout du préfixe *mini-* au nom *jupe* ; de *survente*, par l'ajout du préfixe *sur-* au nom *vente* ;

la suffixation : par exemple, *vietnamiser*, formé par l'adjonction du suffixe verbal *-iser* au nom *Viêt Nam* ; *événementiel*, formé par l'adjonction du suffixe adjectival *-(i)el* au nom *événement* ;

la troncation: procédé d'abrègement d'un mot par suppression d'une ou plusieurs de ses syllabes ; par exemple, *auto* pour *automobile*, *vélo* pour *véloce-pède* ;

la siglaison : procédé qui consiste à fabriquer des sigles à partir des premiers éléments des mots d'un syntagme ; c'est, par exemple, le cas d'*ovni* (objet volant non identifié).

Souvent, ces différents procédés se cumulent. Ainsi, des mots comme *cégétiste* ou *onusien* sont formés par siglaison (respectivement CGT et ONU) et suffixation.

### 3. Autres procédés

Outre ces différents procédés morphologiques, il existe d'autres moyens qui permettent la formation de nouvelles unités lexicales. Il peut s'agir de la fabrication d'un mot de toutes pièces : c'est le cas, par exemple, de *Tergal*. Mais l'un des moyens les plus utilisés consiste à transformer des noms propres en noms communs. Il en est ainsi, par exemple, de *sandwich* (du nom d'un des comtes de *Sandwich*), ou encore plus récemment de *Kleenex* (du nom de la marque qui fabrique le produit en question).

## 3. NÉOLOGIE DE SENS

La néologie sémantique est un procédé qui consiste à instaurer un nouveau rapport signifiant-signifié. Autrement dit, il s'agit de la création d'un nouveau sens, inédit, par rapport aux sens recensés d'un terme donné. Il en est ainsi du mot *souris*, qui a acquis en français, depuis le début des années quatre-vingt, le sens nouveau (calqué sur l'anglais *mouse*), de « boîtier connecté à un ordinateur ».

L'un des procédés discursifs les plus actifs à l'origine du néologisme sémantique est la métaphore, qui se fige et finit par passer en langue.

## Le néologisme

néologisme, mot nouveau dont l'apparition dans la langue est relativement récente. Il existe différents processus de formation des néologismes.

### 2 CLASSEMENT DES NÉOLOGISMES

Selon le motif qui est à l'origine de la création d'un mot, on distingue deux grands types de néologismes.

#### 2.1 Les néologismes « objectifs »

On désigne ainsi tout néologisme qui est créé pour nommer un nouvel objet (l'ordinateur, le baladeur, etc.) ou un nouveau concept (se loguer, l'éditique, la cohabitation, etc.). L'évolution des techniques et des sciences nécessite chaque jour la création de nouvelles dénominations. La prédominance de la langue anglo-américaine dans ces domaines favorise le néologisme d'emprunt. Cependant des commissions de terminologie tant en France que dans les autres pays francophones tentent de proposer un équivalent répondant aux règles de formation du français. Ces propositions connaissent plus ou moins de succès. Par ailleurs, si la production de néologismes « objectifs » est très importante (le répertoire de la Délégation générale à la langue française en compte près de 3 000), la plupart d'entre eux restent utilisés uniquement par les spécialistes. Seuls quelques-uns de ces mots nouveaux s'introduisent dans le langage courant et sont enregistrés dans les dictionnaires de langue lors de nouvelles mises à jour.

#### 2.2 Les néologismes « subjectifs »

Les néologismes « subjectifs » sont des créations produites en général dans un but stylistique. Ces néologismes relèvent de la connotation et produisent chez le lecteur des effets attendus par l'auteur (effets de surprise, de provocation, volonté d'atteindre la sensibilité du lecteur, etc.) Ainsi Henri Michaux tout comme de nombreux poètes et écrivains (Raymond Queneau, Boris Vian, Alfred Jarry, etc.) aime à créer des mots qui l'éloignent du langage ordinaire. Dans son poème « le Grand Combat », il invente ainsi tout un lexique guerrier lié à l'usage d'une arme blanche : emparouille, endosque, rague, roupète, pratèle, etc.

Sauf cas exceptionnel (par exemple abracadabrantique repris à Arthur Rimbaud par Jacques Chirac), les néologismes d'auteurs ont une vie limitée à leur emploi dans un ouvrage et n'entrent pas dans le lexique.

### 3 LE PARADOXE DES NÉOLOGISMES

Si la capacité d'une langue à créer de nouveaux mots est considérée comme source d'enrichissement lexical et donc comme quelque chose de positif, on constate que le néologisme n'a pas toujours bonne presse auprès des puristes. Il est admis et reconnu chez l'écrivain et proscrit chez le locuteur anonyme. De nombreux ouvrages dont l'objectif est de donner les règles de la « bonne écriture », du

« style correct » recommandent d'éviter l'emploi de néologismes quand ils ne les condamnent pas tout simplement.

## Niveaux de langue

niveaux de langue, registre dans lequel les locuteurs d'une langue donnée peuvent s'exprimer en fonction de leur provenance socioculturelle ou de leurs choix dans une situation concrète de communication.

La notion de niveau de langue est un concept relevant de la sociolinguistique, qui l'utilise pour décrire les variations susceptibles d'être observées chez des locuteurs appartenant à des milieux socioculturels différents. La sociolinguistique met les variantes effectivement observables chez des locuteurs en rapport avec la différence des statuts sociaux. Le niveau ou registre de langue décrit par les grammaires correspond à un niveau dit standard. Le niveau « standard », tant sur le plan du lexique que sur le plan morpho-syntaxique, correspond à une norme, qui est celle de la langue telle qu'elle est enseignée. Les autres variétés de langue, ordinairement décrites comme un registre familier et un registre recherché, présentent des séries de différences partielles vis-à-vis de la norme sur le plan morpho-syntaxique et sur le plan lexical. Ce sont les différences lexicales qui sont les plus évidentes. Les dictionnaires inventorient et étiquettent les registres lexicaux (flinguer sera étiqueté comme relevant d'un niveau de langue argotique ou familier, vilipender comme relevant d'un niveau de langue soutenu ou recherché). La notion de niveau de langue interfère avec la question de l'opposition de l'usage et de la norme et elle croise la problématique des argots, conçus soit comme des langues dans la langue, soit comme des variantes familières.

## La paraphrase

paraphrase, notion d'origine rhétorique et logique, qui désigne en linguistique toute opération de reformulation qui consiste à reproduire le contenu sémantique d'une phrase par une autre phrase, formellement différente.

Dans ce cas, la paraphrase est une notion relationnelle d'équivalence sémantique (toujours partielle, puisque deux phrases formellement distinctes ne disent jamais tout à fait la même chose) qui engage des phrases, comme la synonymie engage des mots ou des expressions.

Mais ce terme désigne également le résultat de cette opération : une phrase P2 est une paraphrase de P1 si la première présente, d'une manière formellement différente, un contenu sémantique équivalent à celui véhiculé par P1.

Ainsi, on peut dire que D'amour, Belle Marquise, vos beaux yeux me font mourir est une paraphrase possible de la phrase Belle Marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour, ou que les deux phrases en question sont liées par une relation de paraphrase.

## 2. LA PARAPHRASE EN LINGUISTIQUE

Si la linguistique s'intéresse d'abord à la paraphrase en tant que phénomène langagier auquel le sujet parlant recourt naturellement pour expliquer ou préciser le contenu de ses énoncés (on rencontre souvent des expressions de types Autrement dit, En d'autres termes, etc., qui sont des connecteurs qui relient entre elles des paraphrases), c'est surtout dans le cadre des grammaires dites transformationnelles que la notion de paraphrase a acquis le statut d'un concept clé, voire opératoire en linguistique.

En effet, pour analyser certaines constructions syntaxiques jugées complexes, la grammaire transformationnelle les dérive systématiquement de structures syntaxiques plus élémentaires, mais qui véhiculent le même sens (paraphrases).

Ainsi, on cherche par exemple à étudier une phrase passive en la reliant, par une série de règles transformationnelles, à la phrase active correspondante, considérée comme sémantiquement équivalente, mais formellement plus simple.

Dans cette perspective, le recours à la paraphrase permet également de déceler les ambiguïtés syntaxiques. À une phrase comme Les militaires rebelles se sont rendus en Argentine, on peut associer deux paraphrases différentes (Les militaires rebelles sont allés en Argentine ou En Argentine, les militaires rebelles ont déposé les armes), et, partant, deux analyses syntaxiques distinctes.

### 3. DIFFÉRENTS TYPES DE PARAPHRASE

Plusieurs procédés sont utilisés pour produire des paraphrases. On peut, par exemple, distinguer les paraphrases lexicales, où les deux énoncés en question ne se distinguent que par un seul mot (Ce projet a été laborieux / Ce projet a été difficile), les paraphrases syntaxiques (comme le couple actif-passif), et les paraphrases pragmatiques, où le contexte de l'énonciation joue un rôle décisif en assurant une équivalence sémantique entre des énoncés très différents (Peux-tu me passer le sel ? n'est pas une question mais un ordre déguisé, pragmatiquement équivalent à Passe-moi le sel !).

### La paronymie

paronymie, relation qui existe entre deux mots ou deux expressions de forme très proche, mais de sens différent et que les locuteurs risquent de confondre (esquiver / esquisser, à l'instar de / à l'insu de, etc.).

La paronymie joue un certain rôle dans l'évolution sémantique des mots. Ainsi dans l'expression jour ouvrable, ouvrable est senti comme signifiant : « où les magasins, les bureaux sont ouverts », par attraction paronymique avec ouvert / ouvrir. On oublie alors que l'adjectif est formé sur l'ancien verbe ouvrir qui signifie « travailler » (à rapprocher de œuvrer). Parfois, il existe un certain lien sémantique entre les deux paronymes, ce qui augmente encore le risque de confusion : à l'attention de / à l'intention de, gradation / graduation...

Par ailleurs, on ne parle pas de paronymie entre des mots tels que bord et port ou cacher et coucher : un francophone n'emploie en effet pas l'un à la place de l'autre.

## phonème

phonème, unité minimale du langage parlé dont l'association permet de constituer des énoncés et de les distinguer entre eux. La science qui a pour objet l'étude des phonèmes est la phonologie.

## 2 UNITÉ DISTINCTIVE

Un énoncé tel que *carotte* est constitué de 5 phonèmes : /k/ + /a/ + /r/ + /o/ + /t/. Il se distingue de l'énoncé *marotte* par le phonème /k/. En revanche les différentes façons de prononcer le *r* (*r* roulé bourguignon, *r* grasseyé, *r* parisien) ne donnent pas lieu à différents phonèmes dans la mesure où il n'y a pas de changement de signifié. Les phonèmes peuvent donc correspondre à des émissions sonores différentes : il s'agit alors de variantes ou d'allophones.

Dans l'analyse d'André Martinet, le phonème est l'unité de la seconde articulation, celle de la première articulation étant le monème (unité minimale significative).

Chaque phonème peut être décrit par des traits distinctifs : par exemple le point d'articulation (articulations dentales, labiales, gutturales, etc.), le caractère sourd ou sonore, ouvert ou fermé, etc.

## 3 LES PHONÈMES D'UNE LANGUE

### 3.1 Phonèmes et orthographe

Chaque langue possède un nombre limité de phonèmes (entre 20 et 50 dans la plupart des cas), mais la combinaison de ces phonèmes permet de créer un nombre illimité d'énoncés.

La difficulté de l'orthographe d'une langue réside en partie dans la transcription des phonèmes. Il n'existe pas d'équivalence absolue entre phonème et graphème (façon de transcrire un phonème). Tout d'abord, certains phonèmes sont transcrits avec deux ou plusieurs lettres ( [ʃ] dont le graphème est *ch*). Par ailleurs, un même phonème peut se transcrire par différents graphèmes. Ainsi les graphèmes correspondant au phonème /s/ sont *s*, *ss*, *c*, *ç* et même *t* (dans *explication*, par exemple). Enfin à un même graphème, peuvent correspondre plusieurs phonèmes. Ainsi le graphème *e* se lit [ə] dans *ce/a*, et [ɛ] dans *ce/le*.

### 3.2 Les phonèmes du français

Le français compte 36 phonèmes : 16 voyelles (dont 4 voyelles nasales), 17 consonnes et 3 semi-voyelles (appelées également semi-consonnes).

	Transcription phonétique	Exemple		Transcription phonétique	Exemple	
CONSONNES	<b>b</b>	banc	VOYELLES	<b>a</b>	mal	
	<b>p</b>	paon		<b>ɑ</b>	mâle	
	<b>d</b>	doux		<b>e</b>	été	
	<b>t</b>	toux		<b>ɛ</b>	cher	
	<b>g</b>	gare		<b>ə</b>	peler	
	<b>k</b>	car		<b>i</b>	vie	
	<b>m</b>	main		<b>o</b>	oser	
	<b>n</b>	nain		<b>ø</b>	yeux	
	<b>ŋ</b>	vigne		<b>œ</b>	nageur	
	<b>l</b>	lard		<b>u</b>	chou	
	<b>ʀ</b>	rare	<b>y</b>	lune		
	<b>s</b>	casse	<b>ɔ</b>	école		
	<b>z</b>	case	VOYELLES NASALES	<b>ɑ̃</b>	avant	
	<b>ʒ</b>	joue		<b>ɔ̃</b>	bonbon	
	<b>ʃ</b>	chou		<b>ɛ̃</b>	brin	
<b>f</b>	feu	<b>œ̃</b>	brun	SEMI-CONSONNES	<b>j</b>	payer
<b>v</b>	vœu	<b>ɥ</b>	luire			
				<b>w</b>	kiwi	

## La phonologie

phonologie, discipline linguistique qui étudie les systèmes abstraits de sons des langues et non l'articulation physique des sons parlés, laquelle est du ressort de la phonétique. Dans l'immense variété des sons que peut produire un seul locuteur, nous sommes capables de reconnaître ceux qui représentent le « même » son, bien qu'ils soient en fait différents sur le plan acoustique, et de repérer le type de différences qui signalent une distinction au niveau du sens. La phonologie étudie la

fonction des sons et permet d'isoler des phonèmes, qui sont les sons distinguant les signifiants d'une langue. On identifie trente-six phonèmes en français.

Chaque phonème peut être décrit en termes de critères articulatoires ou acoustiques, tels que le point d'articulation ou le voisement. Ces composants sont des traits distinctifs : ils livrent quantité de détails sur la forme acoustique d'une langue et peuvent être utilisés pour décrire aussi bien les voyelles que les consonnes. La théorie des traits distinctifs a été le fait de la phonologie structurale, illustrée à ses débuts par les travaux de Jan Baudouin de Courtenay, puis ceux du Cercle linguistique de Prague, de Nicolas Troubetzkoï et de Roman Jakobson.

La phonologie générative, qui vise à élaborer une explication de la phonologie susceptible de prendre place au sein d'une théorie de la grammaire, a pris le relais. L'analyse de la forme de l'expression en segments individuels comme les phonèmes est la phonologie segmentale. La phonologie dite « suprasegmentale », axée sur des caractéristiques comme l'accent tonique, l'intonation ou la prosodie, concerne des unités plus grandes comme la syllabe ou la phrase.

## La pragmatique

pragmatique, branche de la linguistique spécialisée dans l'étude de l'usage du langage. Issue principalement des travaux de J. L. Austin et de J. R. Searle en philosophie du langage, la pragmatique est le domaine le plus récent de la recherche linguistique.

### 2. DÉFINITION

On regroupe par le terme pragmatique un ensemble imposant de théories et d'approches qui ont pour point commun l'étude de l'usage du langage, par opposition à l'étude du système linguistique.

Autrement dit, alors que la linguistique envisage l'étude du système en lui-même, la pragmatique se propose d'étudier, dans les énoncés, tout ce qui implique la situation de communication. On comprend dès lors pourquoi la linguistique a manifesté une certaine réserve, voir une certaine méfiance, à l'égard de la pragmatique, notamment au début.

Aujourd'hui, certaines théories pragmatiques récentes (comme la théorie polyphonique d'O. Ducrot et la théorie de la pertinence de D. Sperber et D. Wilson), notamment en explicitant leurs rapports avec les autres composantes de l'analyse linguistique et en proposant des analyses fines qui intègrent la prise en compte des marques formelles, se sont imposées comme des composantes à part entière de l'analyse linguistique.

### 3. QUELQUES DOMAINES PRIVILÉGIÉS DE L'ANALYSE PRAGMATIQUE

#### 1. Les actes de langage

Parmi les phénomènes étudiés par la pragmatique, il convient de citer tout d'abord les actes de langage. Un énoncé de type La séance est ouverte, s'il est prononcé par un juge de tribunal, constitue un acte de langage (performatif), qui modifie la réalité (en l'occurrence, l'ouverture de la séance), mais s'il est prononcé par un journaliste par exemple, il constitue un simple énoncé descriptif, qui n'agit pas sur la réalité de la même manière. Analyser les effets du langage sur la réalité nécessite donc la prise en compte des conditions réelles de l'énonciation (locuteur, situation de communication, etc.).

## 2. Les embrayeurs et les connecteurs

Il en est de même pour toute une série d'éléments linguistiques — domaine privilégié de la recherche pragmatique — parmi lesquels les embrayeurs (je, tu, ici, maintenant, etc.), dont le référent ne peut être déterminé en dehors du contexte de l'énonciation.

Un autre exemple de la recherche dans ce domaine concerne les connecteurs pragmatiques, qui ne relient pas des contenus propositionnels (fonction normale des connecteurs), mais plutôt des actes langagiers. Dans une phrase de type Est-ce que tu vas sortir quand même ? Parce qu'il pleut, le connecteur parce que n'explique pas en l'occurrence la décision de l'allocutaire de sortir par le fait qu'il pleut, mais explique plutôt pourquoi le locuteur pose la question. Une analyse analogue peut être proposée pour une phrase comme Pierre s'est marié, mais c'est un secret, où le connecteur mais ne porte pas sur le contenu de la première proposition (le fait que Pierre s'est marié), mais plutôt sur le fait de le divulguer (le fait de dire que Pierre s'est marié).

## 3. Les phénomènes de l'inférence

Un autre axe, tout aussi important, de la recherche en pragmatique concerne tout ce qui est en rapport avec l'inférence. Beaucoup d'énoncés, en effet, ne doivent pas être compris littéralement. Face à un énoncé comme Peux-tu me passer le sel ?, n'importe quel sujet parlant comprendra qu'il ne s'agit pas d'une question, mais plutôt d'une demande (de passer le sel à l'interlocuteur). Or, quels sont les mécanismes qui rendent cette interprétation non littérale possible et nécessaire ? C'est ce type de question que les recherches pragmatiques se posent, même si les différentes théories proposées n'apportent pas des réponses convergentes (par exemple, H. P. Grice évoquera le principe de coopération, tandis que Sperber et Wilson parleront du principe de pertinence...).

Ces phénomènes, ainsi que beaucoup d'autres (certains types de négation, les adverbes énonciatifs, l'implicite, l'analyse conversationnelle, etc.) nécessitent, pour être étudiés, la prise en compte de la situation d'énonciation, ce qui fait d'eux des objets privilégiés de la recherche pragmatique.

## La prosodie

prosodie, domaine de la phonétique qui s'intéresse à tout ce qui échappe à l'articulation en phonèmes. Il s'agit donc d'un domaine assez vaste, qui recouvre un ensemble hétérogène de phénomènes ayant la caractéristique commune de ne jamais apparaître seuls et de nécessiter le

support d'autres signes linguistiques. Parmi les phénomènes étudiés dans le cadre de la prosodie, on peut évoquer la mélodie, le ton, l'accent, l'intonation, le débit, etc.

## 2. DES PARAMÈTRES PHYSIQUES

Tous ces facteurs prosodiques — appelés aussi suprasegmentaux parce qu'ils échappent à la segmentation en unités — sont, en grande partie, déterminés par trois paramètres acoustiques, à savoir la hauteur, l'intensité et la quantité, qui sont des données physiques, mesurables grâce à des appareils acoustiques de plus en plus performants (comme l'oscilloscope, le spectrographe, etc.).

### 1. La hauteur

La hauteur d'un son peut être définie comme la fréquence physique de la vibration de ce son, c'est-à-dire le nombre de cycles accomplis par ce son en une période donnée. La fréquence se calcule en cycles / seconde, ou hertz.

### 2. L'intensité

L'intensité peut être définie comme l'amplitude des sons émis, amplitude qui varie en fonction de la tension des vibrations des cordes vocales. L'intensité est mesurable en décibels.

### 3. La quantité

La quantité, enfin, peut être définie comme la durée nécessaire à la réalisation d'un son, mesurable en centièmes de seconde. La durée d'un son varie en fonction d'un certain nombre de paramètres, comme l'environnement phonétique, la force articulatoire du locuteur, etc. Dans certaines langues, comme le latin ou l'arabe, la durée constitue un trait suprasegmental pertinent dans le système phonologique, puisqu'il permet d'opposer des mots différents selon que leurs voyelles sont brèves ou longues (par exemple, en arabe, en allongeant le premier [a] du mot *kataba*, qui signifie « a écrit », on obtient le mot *ka:taba*, qui signifie « correspondre [avec quelqu'un] »).

## 3. DE L'IMPORTANCE DES FACTEURS PROSODIQUES

Longtemps marginalisés, à la fois parce qu'ils sont difficiles à étudier, et parce qu'ils sont peu ou mal transcrits à l'écrit (qui constituait l'objet d'étude favori de la linguistique), les phénomènes prosodiques acquièrent progressivement une grande importance dans l'analyse syntaxique, sémantique et pragmatique (voir syntaxe, sémantique, pragmatique).

En effet, la prosodie joue un certain nombre de fonctions linguistiques essentielles, dont on peut citer ici les plus importantes :

### 1. La fonction distinctive

Certains facteurs prosodiques permettent de distinguer un mot d'un autre. Il en est ainsi, par exemple, de la durée des voyelles dans des langues comme le latin ou l'arabe (cf. plus haut), de l'intensité (en anglais, par exemple, le même mot import peut être un verbe ou un nom, selon que

l'on accentue la première ou la deuxième syllabe (respectivement import et import), ou encore de la hauteur (en chinois, par exemple, le mot li peut signifier « poire » ou « châtaigne », selon qu'il est prononcé avec un ton montant ou descendant).

## 2. La fonction démarcative

Certains facteurs prosodiques — comme l'accent tonique, la pause et la mélodie — permettent de délimiter les frontières d'une unité linguistique donnée (morphème, mot, groupe syntaxique ou phrase).

## 3. La fonction significative

Elle peut être rendue essentiellement par l'intonation. Par exemple, en français, la différence sémantique entre Il vient et Il vient ? est exprimée, à l'oral, par une différence intonative (dans le cas de la phrase assertive, l'intonation est descendante ; elle est montante dans la phrase interrogative). L'intonation joue, dans la deuxième phrase, un rôle sémantique comparable à celui rendu par une marque grammaticale (de type est-ce que).

## 4. La fonction expressive

Elle permet de mettre en valeur un élément parmi d'autres, notamment au moyen de l'accentuation. Ainsi, en français, dans une phrase comme Je veux partir, on peut accentuer l'un des trois mots, obtenant ainsi des nuances sémantiques : dans Je veux partir, le locuteur insiste sur le fait que c'est lui qui veut partir, dans Je veux partir, il insiste sur le caractère ferme de sa volonté, tandis que dans Je veux partir, il insiste sur la nature de ce qu'il veut.

## La référence

référence, relation qui unit un signe linguistique à l'objet du monde qu'il désigne, et qu'on appelle référent.

### 2. RÉFÉRENCE ET RÉALITÉ

Par objet du monde, on n'entend pas forcément un objet réel et concret. Le référent peut, en effet, correspondre à une entité abstraite (amour, idée, fraternité, etc.), voire à un objet d'un monde imaginaire, celui par exemple des romans (les personnages fictifs comme Emma Bovary) ou des mythologies (la licorne). Cela revient à considérer que les référents ne correspondent pas à des objets du monde physique, mais plutôt à des objets du monde tel que celui-ci est perçu à l'intérieur d'une culture donnée.

C'est que les référents ne sont pas découpés antérieurement à toute perception culturelle, et les langues ne découpent pas le réel de la même manière. Par exemple, dans certaines langues on utilise un seul terme pour désigner les différentes nuances de couleur que le français distingue entre le bleu et le vert. Autant dire que les référents sont des objets de la pensée. Est-ce à dire que référence et sens (le signifié chez Saussure) renvoient à la même notion ?

### 3. SENS ET RÉFÉRENCE

Malgré leurs liens étroits, sens (signifié) et référence ne doivent pas être confondus. La nécessité de les distinguer ressort d'une manière exemplaire dans le cas où des expressions ayant des sens

différents renvoient à un même référent. Il en est ainsi par exemple de Molière, l'auteur du *Misanthrope*, et l'auteur des *Fourberies de Scapin*, qui, tout en renvoyant au même individu, dénotent des signifiés différents, ce qui autorise un énoncé comme : Boileau admire l'auteur du *Misanthrope*, mais dédaigne l'auteur des *Fourberies de Scapin*.

Le signifié d'un signe linguistique est un concept défini dans la langue par des traits qui l'opposent aux autres signifiés, alors que le référent a un contenu positif défini dans une situation précise de communication.

Cette distinction provient d'une autre qui oppose le signe linguistique appréhendé en lui-même, indépendamment de son actualisation dans le discours, au signe *occurrent*, actualisé dans un acte de parole précis (par un sujet parlant donné, dans une situation précise d'énonciation). Seul ce dernier est considéré comme ayant un référent, alors que le premier n'a qu'un sens. Par exemple, je a un sens — il désigne l'énonciateur —, mais ne peut avoir un référent que dans une situation d'énonciation précise.

Autrement dit, si le sens d'un signe donné apparaît au niveau de la langue, la référence est un concept qui n'est pertinent qu'au niveau de la parole (ou du discours) : l'existence d'une référence est liée à son actualisation. Un signe comme *table* a un signifié, déterminé au niveau de la langue par un ensemble de propriétés oppositives caractérisant la classe d'objets pouvant être appelés « table » : certains linguistes (comme J. C. Milner) parlent dans ce cas de référence virtuelle. Mais ce même signe n'a de référent que dans un acte d'énonciation précis : dans un énoncé de type *Le livre est sur la table*, le référent « table » désigne un objet précis qui s'oppose non seulement à tous les objets qui n'appartiennent pas à la classe des tables, mais également à toutes les tables dont il n'est pas question dans cet énoncé. On parle dans ce cas de référence actuelle.

## La sémantique

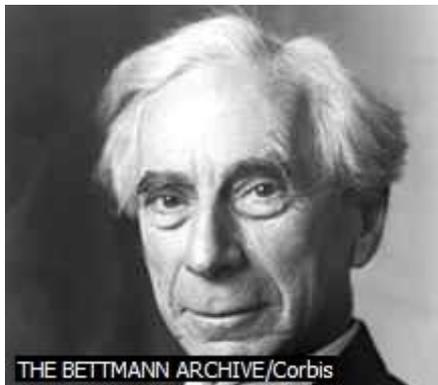
sémantique (du grec *semantikos*, « qui signifie, qui indique »), étude du sens, envisagé comme la relation de signification qui unit les mots aux choses, ou comme la relation existant entre les signes et leurs utilisateurs.

Le mot de sémantique a été créé au XIX<sup>e</sup> siècle par le linguiste français Michel Bréal, qui l'entendait de façon très générale, comme une science de la signification, et il correspond en fait à des domaines de recherche divers selon que l'on conçoit la sémantique comme l'étude du sens en général, ou qu'on la conçoit comme une discipline traitant de la question du sens des mots et des expressions linguistiques. Des questions comme celle du rapport entre les signes linguistiques et les choses ou les faits qu'ils désignent, celle de la référence des expressions linguistiques (*voir* référence) et enfin celle de la signification des énoncés, relèvent de la sémantique. La sémantique s'efforce de répondre à des questions comme « quel est le sens du mot X ? », « que signifie X ? », non pas en disant « X signifie x », ce que tout locuteur parlant la langue dans laquelle X existe est capable de faire, mais en étudiant la manière dont les signes réfèrent à des choses extra-linguistiques et s'opposent entre eux au sein du système d'une langue donnée. Quand la sémantique traite des rapports entre les signes et leurs utilisateurs, elle formule des théories concernant le sens, sa transmission et sa compréhension.

La sémantique peut être abordée d'un point de vue logique, d'un point de vue philosophique ou d'un point de vue linguistique, sans que, d'ailleurs, ces points de vue soient exclusifs ni s'ignorent les uns les autres. C'est essentiellement la question de la valeur de vérité des expressions linguistiques qui a inspiré les recherches en logique. La sémantique d'inspiration logique a analysé, entre autres, les problèmes posés par les expressions de sens différent qui désignent le même référent comme par exemple « le vainqueur de Iéna » et « le vaincu de Waterloo », qui réfèrent toutes deux à Napoléon, mais ne le décrivent pas de la même façon. Dans la perspective d'une sémantique linguistique, on a étudié les relations de sens entre les différents signes d'un système linguistique donné. Partant du principe que le sens d'une unité linguistique peut être décrit à l'aide d'un ensemble de traits sémantiques (par exemple, un mot comme « femme » peut être décrit à l'aide des traits « être animé, humain, de sexe féminin, adulte », par opposition à « jeune fille », dont la description sémantique ne comportera pas le trait « adulte »), les linguistes postulent que le sens peut être décrit en termes d'opposition de traits.

Les diverses approches sémantiques ont eu des applications dans d'autres domaines, comme celui notamment de l'anthropologie. Des anthropologues ont étudié les traits spécifiques d'une culture donnée en se référant à la sémantique descriptive. Leurs recherches sur les systèmes de classification dans les cultures non occidentales, par exemple sur la façon dont certaines cultures décrivaient le spectre des couleurs, ont été utilisées par la sémantique. Les psychologues s'intéressent aux recherches de sémantique théorique qui visent à décrire les processus mentaux de la compréhension et à identifier la façon dont les individus acquièrent le sens (ainsi que le son et la structure).

## 2 ORIGINES DES RECHERCHES SÉMANTIQUES EN PHILOSOPHIE ET EN LOGIQUE



**Bertrand Russell**

THE BETTMANN ARCHIVE/Corbis

En 1910, le mathématicien, logicien et philosophe britannique Bertrand Russell publia les *Principia Mathematica*, écrits en collaboration avec Alfred North Whitehead. Ces travaux sur la logique mathématique, qui fournissaient notamment une langue symbolique élaborée de manière à éviter les ambiguïtés de la langue courante, influencèrent le groupe de philosophes connu sous le nom de Cercle de Vienne et dont les travaux ont fondé le positivisme logique (voir Analytique et linguistique, philosophie).

### 2.1 Travaux logiques



**Rudolf Carnap**  
UPI/Corbis

Le philosophe allemand Rudolf Carnap, qui fut l'un des chefs de file du Cercle de Vienne, apporta une contribution essentielle à la sémantique philosophique en élaborant une logique symbolique qui utilisait une notation mathématique pour indiquer de façon non ambiguë ce que les signes désignent et que le langage ordinaire indique de façon équivoque. Ainsi, la logique symbolique est en elle-même une langue, et plus précisément une métalangue, c'est-à-dire une langue formelle utilisée pour décrire un langage-objet, c'est-à-dire une langue qui est l'objet d'une étude sémantique donnée.

La description d'un langage-objet par une métalangue est désignée sous le nom de sémiotique de cette langue. La sémiotique d'une langue comporte une dimension sémantique, qui prend en compte la manière dont les signes (qu'il s'agisse de mots, d'expressions ou de phrases) désignent des choses, une dimension pragmatique, qui traite des relations entre les locuteurs et les signes et une dimension syntaxique.

Chaque signe interprété par cette sémiotique doit répondre à une condition de vérité, c'est-à-dire à une condition qui doit être remplie pour que le signe soit considéré comme vrai. Le sens d'un signe correspond à ce qu'il désigne quand la condition de vérité est remplie. Par exemple, l'expression « la lune est sphérique » peut être comprise par n'importe qui connaissant le français, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle soit vraie. Elle ne l'est que si la chose à laquelle elle se rapporte — la lune — est bien sphérique. Pour déterminer la valeur de vérité de l'expression, il est nécessaire d'observer la lune elle-même.

## 2.2 Sémantique des actes de parole



**Ludwig Wittgenstein**  
Keystone Pressdienst GmbH

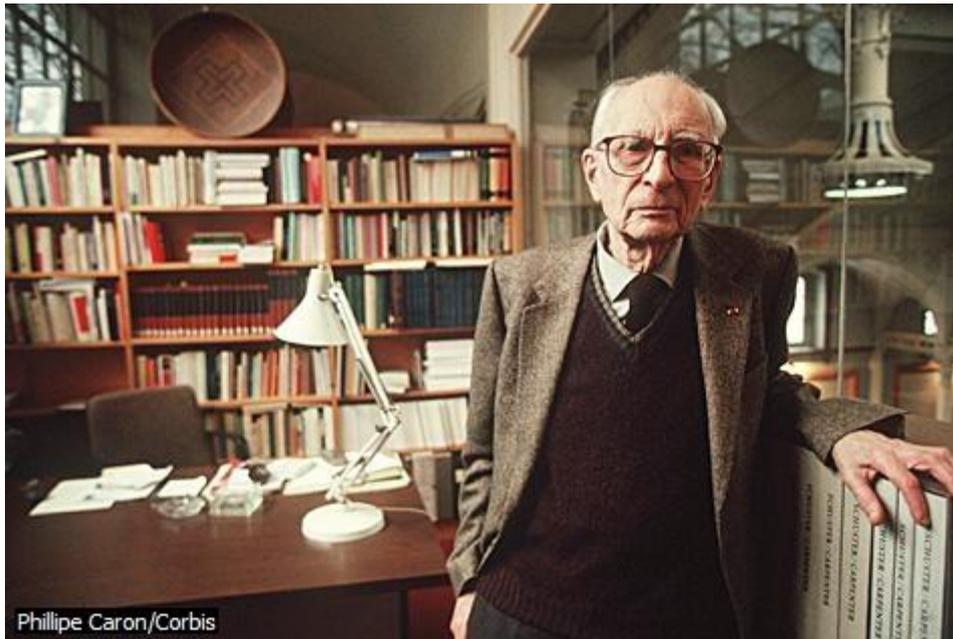
La logique de la philosophie positiviste logique représente une tentative pour atteindre le sens par la vérifiabilité empirique des signes, c'est-à-dire par la capacité de confirmer la vérité du signe en observant le monde réel. Cette approche du sens a été critiquée par Wittgenstein, qui a remarqué que tous les signes ne désignent pas des choses du monde, et qu'ils ne sont pas non plus tous analysables en termes de valeurs de vérité. Dans son approche de la sémantique philosophique, les règles du sens se révèlent dans l'utilisation du discours.

Les théories actuelles de la sémantique dite « des actes de langage » proviennent entre autre de ces observations de Wittgenstein. J.L. Austin, l'un des initiateurs de la philosophie dite *du langage ordinaire*, a avancé qu'en parlant, une personne accomplit un acte, ou une action verbale (comme déclarer, promettre ou s'excuser), et que le sens d'une expression réside dans l'acte qu'elle accomplit (*voir* acte de langage). Le philosophe américain John R. Searle a développé les théories d'Austin en insistant sur la nécessité de relier les fonctions des signes et des expressions à leur contexte social. Searle a ainsi distingué dans tout acte de langage une valeur locutoire, puisque toute parole est un acte de langage, une valeur illocutoire, parce que certains actes, comme promettre ou commander, ne peuvent être accomplis qu'au moyen de la parole et une valeur dite « perlocutoire » et qui désigne l'effet produit — sur l'interlocuteur — par tout acte de langage.

Tout ce qui s'est développé par la suite dans le domaine de la sémantique philosophique a été lié à la distinction entre la sémantique des conditions de vérité et la sémantique des actes de parole. Certains critiques de la théorie des actes de parole pensent qu'elle ne traite que de la signification dans la communication (par opposition à la signification dans le langage) et qu'elle relève, donc, de la seule dimension pragmatique de la sémiotique du langage. En ce sens, elle se rapporterait aux signes et au savoir sur le monde partagé par les interlocuteurs, plutôt qu'aux signes et à leurs désignations (dimension sémantique) ou aux relations formelles entre les signes (dimension syntaxique). Si l'on estime que la sémantique devrait se limiter à l'attribution d'interprétations aux signes eux-mêmes — indépendamment du locuteur et du destinataire —, alors il n'y a pas de sémantique des actes de langage, mais seulement une pragmatique.

## 3 APPROCHES LINGUISTIQUES

### 3.1 Sémantique componentielle



### Claude Lévi-Strauss

Claude Lévi-Strauss est un des penseurs majeurs du xx e siècle. Il est l'un des principaux représentants du structuralisme et a étendu le concept de structure de la linguistique à l'anthropologie puis aux sciences humaines en général.

Phillipe Caron/Corbis

La sémantique linguistique examine le sens des signes à l'intérieur du système d'une langue donnée. L'analyse sémantique dite « componentielle, » parce qu'elle postule que le sens peut être décomposé en traits, vise à déterminer comment les signes d'une langue — en l'occurrence les mots conçus comme des éléments de vocabulaire et appelés lexèmes — sont reliés aux perceptions et aux pensées des utilisateurs de cette langue. Une des hypothèses de départ de la sémantique componentielle est que les catégories linguistiques influencent ou déterminent la façon dont les individus voient le monde. Cette hypothèse a notamment été formulée, à l'origine, par l'ethnolinguiste américain Benjamin Lee Whorf. Dans l'analyse componentielle, les lexèmes sont regroupés en domaines sémantiques, comparables à ceux utilisés dans les descriptions lexicographiques (par exemple, navigation, physique, biologie, culinaire), à l'intérieur desquels les lexèmes s'interdéfinissent. Un domaine sémantique se caractérise d'une part, par le fait que les lexèmes qui en font partie possèdent des traits sémantiques distinctifs permettant de les différencier les uns des autres, et, d'autre part, par le fait qu'ils possèdent des traits communs. Dans un domaine sémantique donné, comme par exemple celui des sièges, il est possible d'établir des distinctions entre les lexèmes « chaise », « fauteuil », « tabouret » et « banc », en fonction du nombre de personnes qui peuvent s'y asseoir et de la présence ou non d'un dossier. Tous ces lexèmes ont, par ailleurs, en commun le trait sémantique « objet destiné à s'asseoir ».

L'ambition de la sémantique componentielle est de parvenir à identifier un ensemble de traits sémantiques universels, dont il serait possible de tirer les divers ensembles de traits qui caractérisent les différentes langues. Cette idée de traits sémantiques universels a été appliquée par Claude Lévi-Strauss à l'analyse du système des relations de parenté dans plusieurs cultures. Lévi-Strauss a montré que les individus organisent leurs sociétés et y déterminent leur place selon des formes qui possèdent des similitudes sous-jacentes remarquables, malgré leurs différences apparentes.

## 3.2 Sémantique théorique



Noam Chomsky  
Archive Photos

Dans la perspective de la grammaire générative, illustrée notamment par les thèses de Noam Chomsky, la sémantique a été initialement conçue comme une dimension que la description générativiste ne devait pas prendre en compte. Mais le sens n'en était pas moins conçu comme faisant partie de la compétence linguistique, c'est-à-dire du savoir sur la langue que chaque être humain possède. Une grammaire générative, visant en tant que telle à donner un modèle de la compétence linguistique, a une composante phonologique, une composante syntaxique et une composante sémantique. Dans la mesure où elle s'intègre à la théorie générative du sens, la composante sémantique est élaborée comme un système de règles qui déterminent le sens à donner aux signes. Une phrase comme « d'incolores idées vertes dorment furieusement » bien qu'étant grammaticale, est dépourvue de sens. Les règles de génération du sens doivent également rendre compte des phénomènes d'ambiguïté et rendre compte du fait qu'une phrase comme « Voler comporte des risques » peut avoir deux interprétations différentes.

La sémantique générative vise à expliquer pourquoi un locuteur comprendra d'emblée que « d'incolores idées vertes dorment furieusement » est un énoncé dépourvu de sens, même s'il respecte les règles de la grammaire française, ou pourquoi face à une phrase comportant deux interprétations possibles, un locuteur peut savoir quel sens lui attribuer.

La sémantique générative développe l'idée que toutes les informations nécessaires à l'interprétation sémantique d'une phrase sont contenues dans une structure dite « profonde » de la phrase, c'est-à-dire une structure sous-jacente à la structure grammaticale de surface. La structure profonde d'une phrase met en jeu des lexèmes, c'est-à-dire des mots composés de faisceaux de traits sémantiques. À la surface de la phrase (au moment où elle est énoncée), ces lexèmes apparaîtront en tant que noms, verbes, adjectifs et autres parties du discours, c'est-à-dire comme éléments de vocabulaire. Quand la phrase est formulée par le locuteur, des rôles sémantiques (tels que sujet, objet, verbe) sont assignés aux lexèmes.

La question de la différence entre la structure profonde et l'interprétation sémantique a fait l'objet d'une controverse. La plupart des spécialistes de la linguistique générative pensent qu'une grammaire devrait générer l'ensemble des expressions sémantiquement bien formées qui sont possibles dans une langue donnée, et qu'une grammaire devrait par conséquent associer une interprétation sémantique à chaque expression. Dans le cadre d'une théorie générative pourtant

fondée sur la syntaxe, ce sont la structure de surface et la structure profonde qui, ensemble, déterminent l'interprétation sémantique d'une expression.

## **La sémiotique**

sémiotique, science des systèmes de signes.

La réflexion sur le signe a une longue histoire dans la philosophie occidentale. C'est néanmoins au début du XXe siècle que la réflexion sur les systèmes de signes s'est développée, sous le nom de « sémiotique », que lui a donné le philosophe américain Charles Sanders Peirce, ou de « sémiologie », qui est le terme utilisé par le linguiste suisse Ferdinand de Saussure.

La sémiotique et parfois confondue avec la sémiologie, mais le linguiste Greimas a cependant établi entre elles une hiérarchie en faisant de la sémiologie la théorie générale dans laquelle vient s'inscrire la sémiotique.

Malgré leurs différences, sémiologie et sémiotique reprennent la même distinction fondamentale, dans la description du signe, entre la signification de celui-ci (son contenu, son sens) et ce qui est le véhicule de cette signification (sa forme). Ce sont, chez Peirce, le signatum et le signans, et, chez Saussure, le signifié et le signifiant.

Peirce définit la sémiotique, conçue comme le fondement même de la logique, comme « la science des lois générales nécessaires des signes ». Il a proposé une classification des signes en fonction de la nature des rapports existant entre signifiant, signifié et référent (l'objet du réel auquel renvoie le signe).

L'œuvre de Saussure a porté essentiellement sur le signe linguistique. La sémiologie, telle que Saussure l'évoque dans le Cours de linguistique générale, est « une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale [...] nous la nommerons sémiologie (du grec *sèmeion*, « signe ») ». Par la suite, Émile Benveniste a défini la langue comme étant l'interprétant de tous les autres systèmes sémiotiques, puisqu'il est impossible d'explicitier quoi que ce soit sans le langage.

La sémiotique ne se limite pas au signe linguistique ; elle décrit les systèmes de signes au sein de la vie sociale en prenant en compte leur dimension conventionnelle (car c'est en vertu d'une convention spécifique à une époque et à un lieu qu'un signe signifie quelque chose) et le rôle joué par l'interprétant. C'est Peirce qui a théorisé la question du caractère conventionnel du signe, soulignant par ailleurs que le signe est une chose qui en représente une autre pour quelqu'un.

La sémiotique linguistique structurale a donné naissance à une sémiotique littéraire, qui est une sémiotique narrative. Elle a en effet trouvé ses principales applications dans l'étude de la narration ; elle a été illustrée notamment par les travaux de Roland Barthes, comme *Essais critiques* (1965), *SZ* (1970) ou *Sade, Fourier, Loyola* (1971), par ceux de A.J. Greimas, *Du sens, essais de sémiotique* (1970) et de Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale* (1973).

## Le signe linguistique

signe (linguistique), en sémiotique, indice ou marque ayant une signification autre que sa signification littérale. La signification usuelle du mot *signe* comme indice ou symptôme diffère de la définition qu'en donnent la philosophie, la linguistique et la sémiotique et qui est extrêmement variable, dans la mesure où le concept a une longue histoire.

## 2 LE SIGNE À TRAVERS L'HISTOIRE

Pour la philosophie médiévale, le prototype du signe est le signe verbal, le mot. Il est défini comme une chose qui en représente une autre (*aliquid pro aliquo*). Les médiévaux ont distingué notamment entre « signes de choses » et « signes de signes » les emplois où un signe se représente lui-même (« homme est un mot de cinq lettres »), à savoir l'autonomie. Pour la philosophie de l'âge classique, le signe est un substitut (une carte géographique est une chose, mais cette chose est le signe, la représentation, d'autre chose). Le signe, dans cette perspective, est l'idée que la chose fait naître dans l'esprit.

## 3 LE SIGNE AUJOURD'HUI : LA SÉMIOTIQUE

Pour la sémiotique (ou sémiologie) moderne, en tant que science des systèmes de signes dans la vie sociale, un grand nombre de choses peuvent être considérées comme des signes, dans la mesure où tout est susceptible d'être interprété comme signifiant quelque chose : la douleur est le signe de la maladie, au même titre que tel panneau signifie qu'il faut ralentir parce qu'une école est proche ou que tel dessin représentant une petite cloche sur un bouton d'ascenseur signifie que ce bouton permet de donner l'alarme. Tout peut être signe.

Le philosophe Charles Sanders Peirce propose une classification des signes en icônes (signes ayant un rapport de ressemblance avec ce dont ils sont le signe, comme certains panneaux routiers), index (signes effectuant une monstration directe de ce qu'ils désignent) et symboles (signes dont le sens est interprétable en vertu d'une convention, tels que les logos par exemple). C'est dans cette dernière catégorie que l'on pourrait classer le signe linguistique. La sémiotique moderne définit le signe comme une chose qui en représente une autre pour quelqu'un, c'est-à-dire qu'elle souligne la dimension de l'interprétation du signe.

L'étude du rapport du signe à la chose qu'il représente, son référent, n'est pas du ressort de l'analyse linguistique. Cependant, la relation entre le signe et le concept auquel il réfère peut être envisagée selon deux aspects : on part du signe et on analyse le concept (approche sémasiologique) ou bien on part du concept et on étudie le signe (approche onomasiologique).

Selon Peirce, on distingue les signes icônes, index et symboles.

## 4 LE SIGNE LINGUISTIQUE

La définition que les linguistes donnent du signe est plus restreinte, dans la mesure où ils estiment qu'il existe des signes codifiés, conventionnels, constitués en systèmes, et définis par les différences qui les opposent. Le système de la langue est le système de signes qui est premier en ce sens qu'il est le seul à pouvoir être l'interprétant de tous les autres systèmes sémiotiques. Ferdinand de Saussure définit le signe linguistique comme l'association d'un concept (ultérieurement appelé « signifié ») et d'une image acoustique (ultérieurement appelée « signifiant »). Le signe est le lien qui unit le signifiant au signifié : c'est dans cette mesure que l'on peut considérer le signe saussurien comme un élément « biface ».

Le signe saussurien est arbitraire, dans la mesure où il n'existe qu'un rapport de convention entre l'image acoustique et le concept auquel elle est associée. Ainsi, le signifiant *livre* [livr] est indépendant du signifié qu'il représente, à savoir l'objet composé de plusieurs pages reliées et insérées dans une couverture. À ce même signifié correspondent d'autres signifiants dans d'autres langues (*Buch* en allemand, *book* en anglais, etc.). Cependant, des linguistes tels qu'Émile Benveniste montrent que le lien qui existe entre le signifiant et le signifié est contraignant et nécessaire.

Selon Saussure, le signe est l'association d'un concept et d'une image acoustique.

### La statistique linguistique

statistique (linguistique), ensemble des données numériques qui concernent une unité linguistique quelconque (phonème, morphème, mot, etc.).

#### 2. D'UNE TRADITION À L'AUTRE

Si les linguistes français éprouvent, en général, une certaine méfiance à l'égard des données statistiques, qu'ils n'utilisent que très partiellement, et dans des domaines spécifiques, comme en lexicologie et en stylistique, d'autres traditions linguistiques, notamment dans les pays nordiques, affectionnent les données quantitatives, auxquelles elles font appel d'une manière quasi systématique, dans tous les domaines de la linguistique.

On peut, par exemple, citer les travaux du linguiste Harald Weinrich sur le système temporel du français (voir H. Weinrich, *le Temps*, Paris, Seuil, 1973). En se fondant sur des données statistiques, ce linguiste a proposé un traitement du système temporel du français qui, bien que se rapprochant du traitement d'Émile Benveniste, demeure original. Weinrich distingue deux types de formes temporelles : les temps commentatifs et les temps narratifs. Les premiers (qui contiennent le présent, le passé composé et le futur) se rencontrent principalement dans les textes commentatifs, alors que les temps narratifs (qui comportent le passé simple, l'imparfait, le plus-que-parfait et le conditionnel) se rencontrent plutôt dans les récits. Ainsi, le traitement de Weinrich se fonde de manière cruciale sur des données quantitatives caractérisant chacun des deux registres.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, les linguistes disposent en France d'une base de données assez conséquente (contenant quelque deux cents millions de mots-occurrences), permettant toutes

sortes de recherches statistiques, et interrogeable en ligne : il s'agit de FRANTEXT, corpus mis au point par l'Institut national de la langue française (INaLF).

### 3. LA STATISTIQUE DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE LA LINGUISTIQUE

La quantification des données linguistiques peut intéresser tous les aspects du langage.

Ainsi, la statistique lexicale — définie comme l'application de méthodes statistiques à la description du vocabulaire — s'intéresse notamment à la fréquence des unités lexicales, c'est-à-dire le nombre d'occurrences d'une unité linguistique dans un corpus donné. Ces données quantitatives peuvent avoir des utilités diverses, comme par exemple l'étude stylistique des textes (les oppositions stylistiques à l'intérieur d'un même texte, ou entre des textes d'auteurs différents), la datation des productions textuelles, ou encore la détermination du vocabulaire de base d'une langue donnée (voir plus bas « Le français fondamental »).

En phonologie, par exemple, on peut étudier le nombre et la fréquence des phonèmes dans une langue donnée.

Mais c'est surtout dans le domaine de la théorie de l'information que les données statistiques sont considérées comme particulièrement pertinentes. En effet, le message linguistique est perçu comme contenant une certaine quantité d'informations, qui varie selon la probabilité de l'apparition de chacun des éléments qu'il comporte. Or, la probabilité de l'apparition d'un élément linguistique est liée à sa fréquence. Aussi, plus un élément est fréquent — donc probable —, moins il est informatif.

### 4. LE FRANÇAIS FONDAMENTAL

On peut s'appuyer sur les données statistiques pour assurer une large diffusion au vocabulaire fondamental d'une langue donnée.

Ainsi, contrairement à son homologue britannique — le basic english —, déterminé sur la base de raisonnements logiques, le français fondamental a été déterminé sur la base de considérations statistiques. Il s'est avéré nécessaire de définir les mots les plus employés par les locuteurs, pour les enseigner aux étrangers. Diverses listes ont ainsi été établies (le français élémentaire, le français fondamental), fondées sur des enquêtes concernant la fréquence des unités lexicales et leur probabilité d'occurrence — celle-ci étant sujette à des variations en fonction de la situation de la communication.

## La stylistique linguistique

stylistique, branche de la linguistique ayant pour objet d'étude les différents moyens d'expression dans le discours, notamment littéraire. Née à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la stylistique se propose d'étudier, en d'autres termes, les différentes caractéristiques formelles d'une production langagière donnée.

On distingue habituellement entre deux grandes tendances en stylistique, la stylistique de la langue et la stylistique littéraire.

### 2. STYLISTIQUE DE LA LANGUE

La stylistique de la langue (ou stylistique linguistique) a été fondée dans le domaine français par Charles Bally, qui, dans son *Traité de stylistique française* (1909), considère que l'objet de la stylistique est l'étude des « faits d'expression du langage organisé du point de vue de leur contenu affectif, c'est-à-dire l'expression des faits de la sensibilité par le langage et l'action des faits de langage sur la sensibilité ».

Plus précisément, il s'agit ici d'étudier, non pas le style particulier de tel ou tel auteur, mais plutôt l'ensemble des marques variables (par opposition aux marques obligatoires du code de la langue) dont disposent les locuteurs d'une langue donnée pour exprimer des valeurs affectives particulières. Autrement dit, il s'agit d'inventorier et d'analyser les différentes marques affectives codées, c'est-à-dire inscrites dans le code, et, partant, communes à tous les usagers de la langue. Dans cette perspective, un style donné ne serait, en fait, qu'un choix particulier parmi les marques variables du code.

### 3. STYLISTIQUE LITTÉRAIRE

On réserve plus souvent aujourd'hui le nom de stylistique à la stylistique littéraire, qui peut être définie comme une branche de la linguistique qui s'attache à étudier le style des œuvres littéraires.

Parmi les premiers linguistes qui ont voulu intégrer les problématiques stylistiques à la linguistique figure Roman Jakobson, qui juge anachronique le parti pris de certains linguistes consistant à écarter de leur champ d'étude le texte poétique, comme celui des critiques littéraires qui ne font pas appel dans leur analyse aux outils linguistiques.

Ce qui distingue principalement la stylistique littéraire de la stylistique de la langue est que la première s'attache à étudier l'œuvre littéraire dans sa singularité, en tant que mise en forme particulière, qui s'écarte des normes collectives. La stylistique littéraire est ainsi souvent conçue comme une stylistique de l'écart.

### 4. STYLISTIQUE ET LINGUISTIQUE

La distinction entre stylistique de la langue et stylistique littéraire s'appuie sur une différence qui ne concerne pas la nature de l'objet d'étude, mais plutôt son extension.

En effet, la stylistique littéraire peut être considérée comme une branche particulière de la stylistique, qui s'attache à étudier un genre particulier de production langagière : le texte littéraire ; alors que la stylistique de la langue s'est fixée, dès le début, comme objectif d'étudier le style en général, y compris le style « ordinaire », produit par n'importe quel locuteur, dès lors qu'il produit de la parole, c'est-à-dire actualise le code d'une manière particulière.

D'autre part, le fait que la stylistique littéraire soit ressentie comme une stylistique concrète, par opposition à la stylistique théorique que serait la stylistique de la langue, ne saurait cacher la complémentarité des deux points de vue. Comment, en effet, étudier le style d'une œuvre particulière sans passer par l'étude des moyens d'expression généraux dont disposent tous les locuteurs d'une langue ? Comment inventorier les différentes marques stylistiques propres à un code donné sans s'appuyer sur des styles individuels ?

## Synchronie et diachronie

synchronie et diachronie, états de la langue qui permettent une étude fonctionnelle du système.

La synchronie (du grec syn- « même » et kronos « temps »), état de la langue à un moment donné plus ou moins figé, s'oppose à la diachronie (du grec dia « à travers » et kronos) qui, elle, étudie la langue dans son évolution à travers les âges. On parle également de linguistique descriptive ou de linguistique statique pour désigner l'étude synchronique et de linguistique évolutive ou linguistique historique pour l'étude diachronique.

### 2. OPPOSITION SYNCHRONIE / DIACHRONIE

La synchronie considère la langue à un moment donné, comme un état en soi, indépendamment de son évolution, de son histoire. Elle analyse des faits de langue tels qu'ils se réalisent au moment considéré, que ce moment soit présent ou passé. On peut ainsi étudier par exemple comment se marque le pluriel en français moderne (par la lettre s, la lettre x, le suffixe -aux ou une absence de marque selon la forme du nom au singulier) ou comment il se marquait en latin (variable en fonction du type de déclinaison auquel le nom appartient et en fonction du cas). L'étude diachronique, elle, s'intéresse à un fait de langue à travers son évolution dans l'histoire. Elle s'attache par exemple à décrire et analyser comment s'est marqué le pluriel au cours de l'histoire du français et peut ainsi expliquer pourquoi les mots en -al du français contemporain ont généralement un pluriel en -aux.

### 3. SYNCHRONIE ET DIACHRONIE CHEZ SAUSSURE

C'est à Ferdinand de Saussure que revient l'idée d'introduire l'opposition synchronie / diachronie (chapitre III de son Cours de linguistique générale où il donne à synchronie ce nouveau sens et crée le mot diachronie). Il affirme donc qu'il y a absolue nécessité à distinguer sans aucun compromis les deux points de vue synchronique et diachronique et est l'un des premiers à défendre l'idée que l'on peut établir des règles de fonctionnement d'une langue indépendamment de toute considération historique. Alors que les grammairiens expliquaient jusque-là tel ou tel fait de langue en se référant aux origines (et au latin plus particulièrement pour le français), Saussure montre comment la langue à un moment donné peut constituer un tout cohérent et complet. Il s'appuie notamment sur le fait que la plupart des locuteurs n'ont aucune connaissance de l'histoire de la langue qu'ils parlent : « Il est évident que l'aspect synchronique prime l'autre, puisque pour la masse parlante il est la vraie et la seule réalité » (Cours de linguistique générale). Pour illustrer son propos, il compare l'évolution d'une langue à une partie d'échecs. Le jeu étudié à un moment donné dépend certes de la façon dont s'est déroulée la partie jusqu'alors, mais il est tout à fait possible de décrire de façon exhaustive et systématique la disposition des pièces sur l'échiquier, leur rapport les unes aux autres, sans avoir recours à la description et à l'analyse des différents coups qui ont été joués auparavant.

#### 4. LES LIMITES DE L'OPPOSITION SYNCHRONIE / DIACHRONIE

Une langue étant en perpétuelle évolution, certains linguistes, dont André Martinet dans l'Économie des changements phonétiques (1955), se sont demandé s'il n'était pas vain de chercher à l'analyser et à la décrire à un moment arrêté et figé. En effet, alors même que le linguiste étudie un fait de langue, ce fait même est en train d'évoluer. « Quel intérêt accorder à une étude portant sur la distinction entre les phonèmes [...] (un de brun) et [...] (in de brin) alors que cette distinction est en train de disparaître dans la plupart des régions de France ? »

### La traduction automatique

traduction automatique (ou T. A.), technique qui vise à assurer, par des moyens informatiques, la traduction des textes d'une langue de départ (appelée langue source) vers une langue d'arrivée (appelée langue cible).

#### 2. HISTORIQUE DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE

C'est lors de la Seconde Guerre mondiale que les premiers essais d'élaboration de machines à traduire automatiquement des messages voient le jour, lorsque l'armée américaine tente de mettre au point des ordinateurs susceptibles de déchiffrer les messages codés de l'armée japonaise. Ces tentatives se sont poursuivies et développées, principalement aux États-Unis et en Union soviétique, durant la guerre froide.

À des recherches réalistes visant à mettre au point des dictionnaires automatiques bilingues qui simplifieraient le travail de traducteurs humains, a succédé une période d'enthousiasme dans les années 1950-1960, où, grâce notamment au développement des techniques informatiques, plusieurs projets concurrents de T. A. ont vu le jour aux États-Unis et en Europe.

Toutefois, très rapidement, on a pu constater que les objectifs visés étaient irréalisables, et les progrès insignifiants. Plusieurs programmes ont ainsi été abandonnés (par exemple le programme américain, qui fut officiellement enterré à la suite du rapport Pierce, en 1966), d'autres sévèrement limités, soit dans leur champ d'application (plusieurs programmes se contentent de chercher à traduire des textes très simples, appartenant à un domaine précis), soit dans leur nature (à la place de traduction automatique, plusieurs programmes ont développé, en réalité, des techniques de traduction assistée par ordinateur, où une post-édition est assurée par un correcteur-traducteur humain).

Certes, sous l'impulsion de la Communauté européenne, un nombre important de recherches théoriques et de programmes pratiques ont depuis repris en Europe dès le milieu des années quatre-vingt. Mais, bien que ces programmes aient pu bénéficier de progrès théoriques et techniques considérables, les résultats obtenus restent encore quelque peu décevants. Aujourd'hui, aucune machine n'est en mesure de traduire, seule et de façon pleinement satisfaisante, un texte, quel qu'il soit, même si la T. A. rend de grands services aux traducteurs humains, et permet de réaliser des gains de productivité assez significatifs.

### 3. PRINCIPES DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE

Les principes de la traduction automatique sont théoriquement simples. À partir d'une expression, dans la langue source, composée par exemple de trois mots, on cherche les mots correspondants dans la langue cible. Les mots obtenus seront par la suite soumis à la combinatoire de la langue cible, chaque langue ayant sa propre syntaxe et ses propres règles d'organisation (entre autres, l'ordre linéaire des mots, le marquage morphologique, etc.), peuvent sensiblement différer, même entre des langues naturelles très proches).

La T. A. comporte donc deux phases essentielles : dans un premier temps, l'ordinateur traduit mot à mot le texte de la langue source ; dans un second temps, on applique à l'ébauche du texte obtenu dans la langue cible les règles propres à cette langue, ce qui permet d'obtenir une traduction correcte.

Toutefois, il s'agit là de principes strictement théoriques. En réalité, la T. A. pose de multiples problèmes concrets, qu'il est extrêmement difficile de résoudre.

### 4. LES PROBLÈMES DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE

Le premier problème concerne le vocabulaire. Bien souvent, dès sa première phase, la traduction automatique se heurte, en effet, au problème de l'ambiguïté du lexique. La plupart des mots ont, dans les différentes langues, des homonymes de sens très différent. Avec trois mots, on peut quelquefois atteindre plusieurs dizaines de traductions possibles. La machine est incapable de choisir la bonne traduction, puisqu'il est impossible de lui inculquer sous forme de programmes toutes les connaissances mises en jeu par un homme pour choisir la bonne traduction.

Le second type de problème qui se pose concerne la grammaire des deux langues en question. La plupart des grammaires disponibles ne sont pas assez explicites pour être implémentables. Les quinze dernières années ont vu apparaître plusieurs formalismes grammaticaux, qui visent à ce résultat, cependant, il reste beaucoup à faire pour y parvenir.

## Trésor de la langue française

Trésor de la langue française [Jean Nicot], premier dictionnaire consacré principalement à la langue française, dirigé par Jean Nicot, publié en 1606.

Sur des bases semblables à celles du Dictionnaire françois-latin de Robert Estienne, Jean Nicot élabore en collaboration avec d'autres auteurs, et notamment Aimar de Ranconnet, le Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne. Cependant l'ouvrage de Nicot est moins une étude comparative du français avec le latin qu'une étude du vocabulaire français proprement dit. C'est pourquoi le Trésor de la langue française est considéré comme le premier dictionnaire du français. Bien que Nicot s'intéresse avant tout à la pureté de la langue, il ambitionne aussi que son ouvrage contribue à l'acquisition de la langue française par l'ensemble de la population de France. Le dictionnaire ne paraîtra pas du vivant de Nicot ; ce n'est en effet qu'en 1606 qu'un magistrat, le président Brochard, apporte le manuscrit au libraire David Douceur qui le publie aussitôt. La publication de l'ouvrage a donc lieu un an après l'entrée à la cour de Malherbe, c'est-à-dire au moment même où s'effectue la reconnaissance du français comme langue nationale.

Premier ouvrage à considérer le français indépendamment du latin, le Trésor de la langue française constitue une étape importante dans l'évolution de la langue française.

## Universaux du langage

universaux (linguistique), ensemble des éléments linguistiques (phonétiques, phonologiques, syntaxiques, sémantiques ou lexicaux) que l'on suppose communs à toutes les langues naturelles.

### 2. UNE QUESTION ANCIENNE

L'idée qu'il existe des universaux du langage n'est pas nouvelle. Depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, des philosophes et des grammairiens se sont demandé s'il n'y avait pas des points communs entre les différentes langues, malgré leurs différences visibles.

Depuis, cette question s'est régulièrement posée, surtout depuis les années soixante, où sous la pression conjointe des recherches en traduction automatique et du programme génératif proposé par Noam Chomsky, a recommencé la recherche d'universaux linguistiques.

Le fait même que l'on puisse traduire une langue dans une autre et le fait que l'on puisse, relativement facilement, apprendre des langues étrangères, montrent en effet que toutes les langues, aussi différentes soient-elles, fonctionnent selon des principes de base communs.

### 3. LA GRAMMAIRE UNIVERSELLE SELON CHOMSKY

La grammaire générative s'est fixé, dès ses débuts (avec la publication en 1965 de *Aspects de la théorie syntaxique* de Chomsky), l'élaboration d'une grammaire universelle (GU), conçue comme un ensemble d'instructions assez abstraites pouvant se décliner de manières différentes selon les langues ou les groupes de langues. Les arguments avancés à l'appui de cette démarche relèvent notamment de l'acquisition du langage. Des études psycholinguistiques récentes ont confirmé en grande partie la pertinence de cette hypothèse fondatrice, qui, malgré les stades théoriques successifs par lesquels est passé le programme génératif, reste d'actualité. Elle est même au cœur de l'une des dernières versions de ce modèle, connue sous le nom de *Principes et Paramètres*.

### 4. QUELQUES EXEMPLES D'UNIVERSAUX

On peut citer ici quelques exemples simples d'universaux.

Ainsi, sur le plan phonologique, toutes les langues naturelles étudiées connaissent la double articulation du langage, c'est-à-dire comportent deux types d'articulation : une articulation non significative des unités distinctives, les phonèmes (voir phonologie), et une articulation significative des morphèmes (voir morphologie). Pour beaucoup de linguistes, la double articulation constitue une caractéristique définitoire du langage naturel humain.

Toujours dans le domaine phonologique, des recherches relativement récentes tendent à montrer que toutes les langues étudiées partagent la caractéristique frappante de n'exploiter que la moitié environ des oppositions phonologiques qui sont valides à l'intérieur de leurs systèmes respectifs. Ainsi, en français, si l'on s'en tient au seul système vocalique, un trait comme la nasalité, par exemple, n'est exploité que sur quatre phonèmes vocaliques, à savoir le [ ] (« pain », « vin »), le [ã] (« quand », « rang »), le [õ] (« bon », « font ») et le [ ] (« vent », « lent »), alors qu'il en existe seize en français (les phonèmes vocaliques [i] et [u], notamment, ne sont pas affectés par un trait de nasalisation).

Sur le plan syntaxique, on peut donner comme exemple d'universaux l'opposition catégorielle entre le verbe et le nom, ou encore la relation prédicative qui relie un sujet à un verbe.

En sémantique, on cite souvent comme exemple d'universaux linguistiques le fait que, dans toutes les langues du monde, les objets utilitaires ne sont jamais dénommés en considération de leurs qualités physiques, mais toujours par référence à l'activité humaine qu'ils permettent.

## La variation (sociolinguistique)

variation (linguistique), notion majeure de la sociolinguistique, introduite principalement par William Labov pour désigner les écarts, observables dans une langue donnée, entre différentes manières de s'exprimer. On peut donner à cette notion une acception dynamique, en y englobant les différentes évolutions diachroniques (historiques) qui affectent les langues (même si certains linguistes préfèrent parler, dans ce cas, de « changement »).

### 2. DIFFÉRENTS TYPES DE VARIATION

Le français que l'on parle à notre époque n'est pas le même que celui du xvii<sup>e</sup> siècle. De même, on ne parle pas aujourd'hui tout à fait de la même manière dans les quartiers bourgeois de la capitale et dans les quartiers dits « sensibles » de la banlieue parisienne, ou selon qu'on habite Lille ou Marseille. En bref, le français, comme toute langue, n'est pas un système homogène et stable, mais un système qui varie dans le temps, dans l'espace et selon le milieu socioprofessionnel, sans même parler de la variation liée à la situation de communication, et qui fait qu'un individu donné ne parle pas tout à fait la même langue selon qu'il est, par exemple, chez lui ou au travail.

L'objet de la sociolinguistique variationniste est de rendre compte, en s'appuyant sur des enquêtes comparatives menées sur le terrain, de tous ces types de variations, qui peuvent se dérouler dans le temps (on parle alors de variation diachronique), dans l'espace (variation diatopique) ou concerner les registres de langue (variation stylistique ou diastratique). Les phénomènes affectés par ces variations sont eux-mêmes multiples et peuvent concerner tous les aspects de l'analyse linguistique (phonétique, syntaxe, lexique, etc.).

### 3. LA VARIATION ET LA LINGUISTIQUE

Les linguistes ont toujours eu conscience du phénomène de la variation. Ferdinand de Saussure lui-même, tout en préconisant l'opposition synchronie / diachronie, savait que l'état de langue était un concept abstrait puisque, ainsi qu'il est noté dans son Cours de linguistique générale, « l'immobilité absolue n'existe pas », et que « le fleuve de la langue coule sans interruption ».

Malgré cette conscience, la plupart des théories linguistiques influentes, notamment la linguistique structurale et la linguistique chomskyenne, font généralement abstraction de cette variation, préférant travailler sur la langue, conçue comme un système homogène.

Plutôt qu'à de la naïveté ou à un parti pris idéologique, ce fait épistémologique correspond à un véritable choix méthodologique, que Saussure, toujours dans son Cours de linguistique générale, exprime ainsi : « Un état absolu se définit par l'absence de changements, et comme malgré tout la langue se transforme, si peu que ce soit, étudier un état de langue revient pratiquement à négliger les changements peu importants, de même que les mathématiciens négligent les quantités infinitésimales dans certaines opérations [...]. En linguistique statique, comme dans la plupart des sciences, aucune démonstration n'est possible sans une simplification conventionnelle des données.

»

Ce choix méthodologique qui consiste à épurer les données, à saisir ce qui est de l'ordre du général en faisant abstraction des données, infinies, liées à la variation, a permis aux théories linguistiques de progresser considérablement. Aujourd'hui, le concept de variation paraît incontournable, puisqu'il peut contribuer à éclairer certains aspects dans les structures de la langue.

## Loi de Verner

Verner, loi de, principe d'évolution phonétique formulé par le philologue danois Karl Adolf Verner en 1875, qui modifie sur certains points le travail antérieur du philologue allemand Jacob Grimm (*voir* Grimm, loi de). La loi de Verner permet de décrire un déplacement régulier de l'accentuation portant sur des mots des langues germaniques après la mutation consonantique postulée par Grimm. Selon Grimm, les anciens sons \*p, \*t et \*k de la langue mère indo-européenne se sont transformés en [f], [θ] et [h] dans les langues germaniques, tandis que le \*b, le \*d et le \*g de l'ancienne langue devenaient les sons [p], [t] et [k] de l'allemand. Verner observa que cette règle était vraie quand l'accent tombait sur la syllabe radicale, mais que dans d'autres positions à l'intérieur du mot, les anciens \*p, \*t et \*k devenaient [b], [d] et [g] en allemand. Verner appliqua ensuite cette règle aux consonnes \*s et \*r. La loi de Verner énonce que dans le cas des langues germaniques, les fricatives médianes et finales sont sonores quand elles se produisent après une syllabe inaccentuée dans la langue mère indo-européenne. Les recherches de Verner sont importantes pour l'étude de la linguistique car elles prouvent que les changements de la langue.

## Loi de Grimm

Grimm, loi de, principe phonétique formulé par le philologue allemand Jacob Grimm en 1822. Cette loi décrit la structure de deux phases des modifications sonores, connues sous les noms de mutation consonantique allemande et mutation consonantique haut allemande. La première phase se produisit avant 200 av. J.-C., lorsque certaines consonnes des langues germaniques évoluèrent par rapport à leurs équivalents dans la langue mère indo-européenne. La seconde phase, entre 500 et 700 apr. J.-C., apparut dans les dialectes hauts allemands d'Allemagne du Sud, dont est issu l'allemand standard moderne. Selon la loi de Grimm, les consonnes sourdes \*p, \*t et \*k du proto-indo-européen ont donné respectivement, d'une part, les consonnes sourdes anglaises f, th et h, et, d'autre part, les f, d et h, de l'ancien haut allemand. Si l'on prend le latin comme exemple de langue plus ancienne issue de la famille indo-européenne, on constate que *pater*, « père », devient en anglais *father* et en ancien haut allemand *Fater* (allemand moderne *Vater*). Par ailleurs, les consonnes sourdes \*b, \*d et \*g du proto-indo-européen se sont muées respectivement en p, t et k en anglais (par exemple, le latin *dens*, « dent », correspond à l'anglais *tooth*) et en p, t et kh ancien en haut allemand.

L'intérêt de la loi de Grimm est qu'elle montre l'évolution, à partir des anciennes langues germaniques, de langues plus récentes comme l'anglais, le néerlandais et le bas allemand. Elle exprime également le caractère systématique, et non aléatoire, des changements affectant une langue ou un groupe de langues. Grimm avait fondé ses recherches sur le traité rédigé en 1818 par le philologue danois Rasmus Christian Rask sur les origines du vieux norrois. L'œuvre de Grimm fut ensuite complétée par les explications sur les changements accentuels formulées par un autre philologue danois, Karl Adolf Verner, ainsi que par de nombreux autres travaux concernant les langues indo-européennes.

